

DK NEWS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

MÉTÉO

14°

ALGER

30°

TAMANRASSET

p. 2

Vendredi 1^{er} - Samedi 2 mars 2013 - 19/20 Rabii Ethani 1434 - N° 210 - Première année - Prix : Algérie : 10 DA. France : 1€

www.dknews-dz.com

Les news



ALGÉRIE - ONU
M. Medelci
s'entretient
avec la Haut-
commissaire de
l'ONU aux droits
de l'homme



Page 9

MESSAHÉL DEPUIS
YAMOUSSOKRO :
«L'Algérie
attachée
à l'intégrité
et la sécurité
du Mali»

Page 4

LE PRÉSIDENT D'HONNEUR DU GROUPE JAPONAIS JGC :
Détermination du Japon à renforcer
les relations de coopération
avec l'Algérie

ALGÉRIE-NORVÈGE

Le P-DG de Statoil réitère sa volonté
de poursuivre ses activités
en Algérie

Page 10

ORGANISATION SÉCURITAIRE DES RENCONTRES SPORTIVES:



Ph : M. Naït Kaci

La DGSN droit au but !

p. 5 à 7

HABITAT
Tebboune
insiste sur le
respect des délais

Pages 3



FINANCES :
La mouture d'un
nouveau code
des Douanes
finalisée

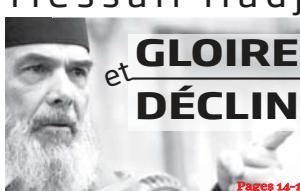
Pages 10

ENTREPRISES :
Facilitation
des opérations
de dédouanement
aux PME

SCIENCE et VIE
ANTI-CANCER
BUVEZ 3
tasses de
café par jour

pages 12 - 13

HISTOIRE
Messali Hadj
et GLOIRE
DÉCLIN



Pages 14-15

FOOTBALL
COUPE D'ALGÉRIE (1/8^E FINALE)
MCA, WAT et MCO
premiers qualifiés

EQUIPE NATIONALE
Yacine Brahimi renforce
les rangs des Verts

Nos pages sports 19 à 24

JUSTICE
BAB EZZOUEUR
Ils l'assassinent
pour une voiture

EL HARRACH
Homicide volontaire
avec prémeditation

p. 16



MÉTÉO 14° à Alger

REGIONS NORD : Pluvieux sur le centre et neige à 1000 m

• Temps instable sur les régions Centre et Est avec averses de pluie parfois orageuses en cours de journée. Sur la région Ouest, temps passagèrement nuageux. Quelques chutes de neige sur les reliefs dépassant 1000 mètres d'altitude. Les vents seront de secteur Ouest à Nord-Ouest (30/40 km/h). La mer sera agitée.

30° à Tamanrasset

REGIONS SUD :

• Temps passagèrement nuageux sur le Nord Sahara et les Oasis en cours de journée. Ailleurs temps généralement dégagé. Les vents seront variables (20/40 km/h) avec quelques soulèvements de sable vers l'extrême sud.

Algiers	max	14°	min	09°
Oran	max	18°	min	10°
Annaba	max	15°	min	08°
Béjaïa	max	17°	min	08°
Tamanrasset	max	30	min	09°



RND : La réorganisation se poursuit

Le comité technique national du Rassemblement national démocratique (RND) s'est réuni mercredi à Alger pour procéder à l'adoption de la répartition des tâches entre ses membres, a indiqué un communiqué du parti. Au cours de cette réunion, présidée par M. Abdelkader Bensalah, secrétaire général par intérim du parti, il a été procédé, conformément à la résolution du Conseil national du 17 janvier, au complément de la composition de la dite structure par la désignation des deux membres restants.

**LUNDI A 10H,
A BEN AKOUN
«Les dynamiques
crisogènes au
Sahel», thème d'un
séminaire organisé par
l'ENSSP**

L'Ecole nationale supérieure des sciences politiques, organise lundi 4 mars à 10h, à Ben Akoun, son premier séminaire national sur le thème «Les dynamiques crisogènes au Sahel».

CET APRÈS-MIDI À 14H AU THÉÂTRE RÉGIONAL DE BÉJAÏA Balade littéraire avec M. Amine Zaoui

Dans le cadre des activités culturelles et artistiques du Festival du répertoire organisé par le Théâtre régional de Béjaïa, entre les mois de mars et juin 2013, l'écrivain Amine Zaoui, animera cet après-midi à partir de 14h une balade littéraire au sein de la petite salle du Théâtre régional de Béjaïa.

DEMAIN À 10H À L'ENSJSI CONFERENCE / DEBAT : «Le sport en Algérie»

Invités : - P^r Rachid HANIFI, président du Comité olympique algérien (COA) ;
- Aziz DEROUAZ, ancien ministre de la Jeunesse et des Sports .

- Rédha ABDOUCHÉ, ancien international de football, ex-secrétaire général de la FAF.

Modérateur : Mourad Boutadjine, journaliste, enseignant associé/ ENSJSI

Demain dimanche 3 mars 2013 à 10 h,
Auditorium du RDC.
Parking assuré.

CE MOIS À ALGER Session scientifique sur la psalmodie du saint Coran

Le Centre culturel islamique a annoncé jeudi l'organisation d'une session scientifique sur la psalmodie du saint Coran du 24 au 28 mars au siège du Conseil scientifique de la wilaya d'Alger. Selon un communiqué du Centre culturel islamique, cette session sera animée par l'imam Moussa Zerrouk. Les inscriptions sont ouvertes à toutes les catégories au siège du Conseil scientifique, à la mosquée El Arqam, quartier Roustoumia (Chevalley), et au siège du Centre culturel islamique sis 12, rue Ali Boumendjel, Alger.

**DEMAIN À 10H, AU CENTRE DE PRESSE
DE DK NEWS**

Conférence-débat sur «l'autisme et sa prise en charge sur le plan médical»



Une conférence-débat aura lieu demain dimanche 3 mars à partir de 10h, au centre de presse de DK News (03, rue du Djurdjura, face au lycée El-Mokrani à Ben Akoun), consacrée à «l'autisme et sa prise en charge sur le plan médical». La rencontre sera assurée par le docteur Asma Oussedik née Arhab, chef de service psychiatrie à l'E.H.I. de Chéraga, accompagnée de spécialistes en pédopsychiatrie et d'orthophonistes.

No Comment

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE DANS LES STADES



TAJ
Commémoration
du 37^e
anniversaire
de la RASD
et hommage
au défunt
Ahmed Mahsas



**CE MATIN À 10H30
Mohamed Sadek
Bouquetaya,
invité du Forum
d'El Wassat**

Mohamed Sadek Bouquetaya, membre du Comité central du FLN, et président de la commission des Relations extérieures à l'APN, sera ce matin à partir de 10h30, l'invité du journal El Wassat, (5, rue Branly, El Mouradia Alger).

CE MATIN À 10H, À L'HÔTEL SOFITEL Proclamation des résultats du concours «Ma plume contre la grippe»

Les résultats officiels du concours « Ma plume contre la grippe », organisé au profit des journalistes algériens, par Média Pub Santé et Sanofi Pasteur, seront proclamés ce matin à partir de 10h, au cours d'une réception à l'Hôtel Sofitel d'Alger. Ce concours récompensera le meilleur article de presse écrite, on-line (web) ou reportage audiovisuel (télévision et radio, portant sur la campagne de vaccination contre la grippe. Les lauréats bénéficieront d'un voyage à Lyon (France) au cours duquel ils visiteront notamment l'usine Sanofi-Pasteur.

CE MATIN À 10H, AU CENTRE CULTUREL "HASSAN-HASSANI" DE MÉDÉA.

Réunion des jeunes du TAJ

Les jeunes membres de La formation politique de Amar Ghoul TAJ (Tadjamoue Amel Al-Djazaïr), tiendront ce matin à 10h, une réunion au sein du centre culturel Hassan-Hassani de Médéa.

HABITAT : RÉALISATION DES PROGRAMMES DE CONSTRUCTION

Tebboune : «Le respect des délais, un impératif»

Le ministre de l'Habitat et de l'urbanisme, M. Abdelmadjid Tebboune, a invité, jeudi à Alger, les acteurs concernés par le secteur de l'Habitat et de l'Urbanisme à cordonner leurs efforts pour la réalisation des programmes de construction dans les délais impartis.

Le ministre a appelé, au cours d'une réunion avec les directeurs de wilaya du logement et des équipements publics à tenir des réunions de coordination périodiques à l'échelle locale pour trouver des solutions aux problèmes rencontrés sur le terrain et éliminer toute forme de bureaucratie à l'origine du retard pris dans la réalisation des logements.

Ces réunions devront regrouper les directeurs de l'Habitat, des Offices de promotion et de gestion immobilières (OPGI), de l'urbanisme, de la Caisse nationale du logement (CNL) et du Contrôle technique de la construction dans le but de se concerter.

Le ministre a insisté, au cours de la réunion, sur la nécessité d'accélérer la réalisation des logements et d'honorer les engagements pris pour la concrétisation du programme qui consiste à la construction en 2013 de 65 000 logements toutes formules confondues. Pour l'élimination de la bureaucratie dans le secteur de l'Habitat, M. Teb-



boune a révélé que son département ministériel prépare un projet de texte pour réduire «la chaîne de commandement et passer du producteur au consommateur». Le ministre a souligné également avoir chargé les OPGI de la viabilisation des cités inscrites au programme à la place des directeurs de l'urbanisme, et ce, pour éviter les retards dans la réception des logements. «Dorénavant, a précisé M. Tebboune, la viabilisation de tous les projets prévus incombera à l'OPGI, et c'est ainsi qu'une seule structure prendra en charge cette mission et non

plusieurs et à des étapes différentes». Chiffres à l'appui, le ministre de l'Habitat a évoqué l'achèvement total de 36 000 logements près à la réception, la réalisation de 27 000 logements dont les travaux de VRD sont en cours, alors que 19 000 autres attendent leur VRD, affirmant que si les travaux de réalisation et d'aménagement étaient entrepris en même temps, 80 000 logements environ seraient fin prêts.

Ce sera l'OPGI ou le maître d'ouvrage qui doit prendre en charge les deux opérations en même temps, a-t-il souligné.

Pour accélérer la réalisation des logements et alléger la pression subie par les directions du logement et des équipements publics, M. Tebboune a annoncé la séparation de la direction du logement de la direction de l'équipement, de manière à ce que la première se charge exclusivement de la réalisation des logements, alors que la deuxième se charge de la réalisation des infrastructures connexes (écoles, hôpitaux, et autres infrastructures).

Chaque wilaya sera dotée d'un directeur du logement et d'un directeur de l'équipement, a ajouté M. Tebboune, soulignant que

dans une première étape, il sera procédé à l'installation des directeurs des wilayas où seront réalisés de grands projets de construction. Pour ce qui est des assiettes foncières réservées à la construction faisant l'objet de contentieux parce que déjà occupées, le ministre de l'Habitat a appelé les OPGI à saisir le ministère de ces cas, la libération de ces assiettes n'étant pas de son ressort mais relevant des prérogatives des pouvoirs publics.

M. Tebboune a émis le souhait qu'à l'avenir seules les assiettes foncières non occupées soient versées aux projets de construction, pour éviter les retards de réalisation. Par ailleurs le ministre a demandé aux directeurs du logement dans les grandes wilayas d'informer son département des projets de logements promotionnels soutenus, qui n'ont pas encore été lancés, pour les intégrer dans la formule du logement promotionnel public.

M. Tebboune a motivé cette décision par l'incapacité des promoteurs fonciers accusant un déficit de moyens pour la réalisation de milliers de ce genre de logements, et par la lourdeur des procédures que nécessite ce type de formule, notamment sur le plan financier, alors que le Crédit populaire d'Algérie (CPA) se charge de toutes les procédures de financement dans la formule du logement promotionnel public.

APS

Partis : l'activité politique s'emballe

Walid B.

La vie politique s'emballe et, aujourd'hui plus que jamais, le bouillonnement qui caractérise l'activité partisane est synonyme d'une pratique démocratique, dont l'ancre n'est plus à démontrer.

Et pour cause, ce qui se passe au sein du FLN traduit cette réalité et atteste, si besoin était, que les choses vont dans le bon sens, n'en déplaise à certains détracteurs aux visées mal intentionnées.

Le vieux parti, même en cette période de crise, continue à créer l'événement et alimenter l'actualité nationale, ce qui dénote tout l'intérêt que suscite le FLN auprès de l'opinion publique.

Le départ de l'ancien secrétaire général, Abdelaziz Belkhadem, n'a pas, pour autant, trop affecté la situation et ceux qui ont misé sur un effritement du FLN, ont dû revoir leurs calculs.

Les dirigeants du parti savent mieux que quiconque que l'intérêt du pays en cette conjoncture précise, exige de tous un resserrement des rangs pour déjouer tous les complots qui se tramont aussi bien à l'encontre du parti que de l'Algérie.

Le FLN, en sa qualité de première force politique du pays, avec une majorité au

sein des Assemblées élues, est tenu de préserver sa stabilité et, ce faisant, celle de l'Algérie, car tout le monde sait qu'un séisme dans le FLN risque d'avoir des répercussions sur le pays.

Les dirigeants du parti qui ont toujours pris en considération cette donne, ne manquent pas de mettre l'intérêt suprême de la nation au-dessus de toute considération partisane chaque fois qu'un crise surgit au sein de leur parti.

Le FLN n'est pas le seul à vivre une telle situation. Le RND, seconde force politique du pays, traverse, lui aussi, une zone de turbulences après la démission de son secrétaire général, Ahmed Ouyahia, qui s'est retiré dans la discrétion et sans faire de bruit.

La période transitoire est gérée par le président du Conseil de la nation, Abdelkader Bensalah, et tout porte à croire que la crise dans cette formation politique va trouver bientôt son dénouement.

Cela a été vérifié récemment à l'occasion de la célébration du 16^e anniversaire de la création du parti.

Pour marquer cette date importante, Abdelkader Bensalah a joué la carte de l'apaisement dans une tentative d'unifier les rangs et concilier les proches et les adversaires d'Ahmed Ouyahia, en conviant à cette cérémonie tous les secrétaires de wi-

laya, les cadres du parti, les sénateurs et les députés du parti. Le tout s'est déroulé dans une ambiance conviviale.

Prenant la parole, Bensalah est revenu sur la création du RND et les acquis qu'il a réalisés depuis près de 16 ans d'existence.

«Le RND a mené une bataille sans merci contre le terrorisme et continuera à le faire. Nous ne baîssons pas les bras face à ce phénomène et nous demeurons le parti qui combattrra le terrorisme jusqu'à son éradication définitive», a-t-il affirmé.

Abdorant la crise qui secoue son parti, Bensalah pense que le RND «est un acteur incontournable dans la vie partisane et politique algérienne».

A ce propos, il a appuyé son argument par le fait que le RND, et contrairement à ce que pensent certaines personnes, «a laissé son empreinte dans le gouvernement et a contribué à la sauvegarde de l'unité de la nation, loin de tout calcul partisan».

Ainsi, la date du conseil national qui aura pour mission de mettre en place une commission qui se chargera de la préparation du congrès, sera fixée ultérieurement.

«La sagesse doit prendre le dessus», a insisté Bensalah. Ce sont là autant de

signes qui renseignent, on ne peut mieux, sur le degré de maturité atteint par la classe politique nationale. Une maturité qui a fait dire à Louisa Hanoune, secrétaire générale du parti des travailleurs, qu'il revient toujours aux Algériens eux-mêmes de résoudre leurs problèmes, par des solutions exclusivement algériennes.

Tout en réfutant toute atteinte à la souveraineté nationale, Mme Hanoune a, de tout temps, mis l'intérêt du pays au-dessus de toute autre considération.

Et pour ce faire, elle a toujours cherché aux puissances occidentales qui cherchent à déstabiliser l'Algérie, de balayer devant leur porte.

En fait, pour le PT, ces manœuvres et ces tentatives de déstabilisation n'obéissent qu'au seul objectif qui consiste à piller les richesses nationales. C'est la seule motivation des Occidentaux qui «révent d'une révolution orange dans notre pays».

Dressant un rempart contre toute ingérence étrangère dans les affaires de notre pays, contre ces révoltes concoctées par les centres impérialistes, le PT affirme ne pas craindre «les authentiques révoltes en rupture avec l'ordre impérialiste».

Quoi qu'il en soit, pour la classe politique, l'intérêt suprême du pays reste au-dessus de la mêlée.

W.B.

MESSAHEL DEPUIS YAMOUSSOKRO :

L'Algérie attachée à l'intégrité et la sécurité du Mali

Boualem Branki

C'est de la capitale ivoirienne Yamoussoukro que l'Algérie a une nouvelle fois réitéré sa profonde conviction que la solution de la crise malienne reste toujours liée à l'intégrité territoriale de ce pays et l'élimination définitive des groupes terroristes qui écument le nord du pays.

C'est ce qu'a développé devant les responsables africains le ministre délégué chargé des Affaires africaines et maghrébines, Abdelkader Messahel. Il a réaffirmé que pour l'Algérie, il est important pour tous les pays qui veulent aider le Mali que ce pays récupère en quelque sorte son intégrité territoriale, rassère ses rangs et sécurise son territoire.

Une constante que l'Algérie a toujours défendu depuis le début de la crise malienne, à savoir que toutes les composantes politiques, ethniques se réunissent autour de la même table pour discuter de l'avenir politique du pays.

Car l'Algérie, qui partage ses frontières avec ce pays, est consciente un peu plus que les autres intermédiaires dans ce conflit, notamment les Européens et la France pour ne pas la nommer, qu'un éclatement politique au Mali, doublé d'une profonde crise sécuritaire se propagera à toute la région où s'installera une longue période d'insécurité.

Ce qui s'est passé dans la station ga-

zière algérienne de Tiguentourine a rappelé à tous que les dangers du terrorisme transnational restent omniprésents, pour tous et que c'est une sérieuse mise en garde pour tous ceux qui voulaient jouer "aux apprentis sorciers".

A Yamoussoukro, M. Messahel a donc tout naturellement rappelé la position constante de l'Algérie sur la crise malienne dont la porte de sortie doit être basée sur "la restauration de l'intégrité territoriale du Mali, la lutte contre le terrorisme et le crime organisé et le retour à la légitimité démocratique et le dialogue national".

Une année après la réunion de la Cédéao qui avait décidé d'une intervention militaire au Nord-Mali contre les groupes terroristes qui tenaient en otages des villes entières, la situation a beaucoup évolué aujourd'hui, avec l'implication militairement de la France et de pays africains, avec la soutien de l'ONU.

C'est là un développement de la situation de nature à accélérer l'élimination des groupes terroristes au Mali, mais qui ne peut résoudre entièrement la crise malienne.

C'est à ce niveau que l'on peut mesurer la pertinence de la position algérienne, et c'est ce qu'a réaffirmé M. Messahel qui a rappelé que le dialogue inter-malien "doit impliquer les acteurs qualifiés et qu'il constitue, en définitive, un élément incontournable pour une sortie de crise durable".

Mieux, il a rappelé également le soutien sans faille de l'Algérie au Mali, soulignant que la solidarité de l'Algé-

rie avec le Mali «s'est toujours exprimée dans les moments difficiles». L'Algérie "a contribué au plan financier et humanitaire pour aider à une conduite plus apaisée de la transition, comme elle a contribué au renforcement des capacités humaines et matérielles de l'armée et des forces de sécurité", a insisté M. Messahel. Mieux, pour renforcer la sécurité du Mali, "l'Algérie consent d'énormes moyens pour la sécurisation de ses frontières avec ce pays et mène une lutte déterminée contre le terrorisme dans la région, contribuant, ainsi, à l'affaiblissement des capacités de ce fléau, comme l'atteste la neutralisation totale du groupe terroriste qui a attaqué le site gazier d'In Amenas". Aucun autre pays ne peut, à l'évidence, faire un tel effort autant politique, diplomatique, militaire et logistique et financier sans être lui-même épaulé par la communauté internationale ou les organisations onusiennes.

L'Algérie a réalisé cette prouesse d'être le soutien indéfectible d'un pays voisin, une ligne de conduite du reste inscrite dans ses objectifs tracés depuis la lutte de Libération nationale. Cela, beaucoup ne l'ont pas encore compris, 50 ans après l'indépendance nationale.

Quand au Mali, un pays voisin et ami, il est le symbole de cette conviction profonde de l'Algérie que la sécurité de ses voisins conforte sa propre sécurité. Un principe diplomatique simple que l'Algérie défend depuis des années, depuis en fait l'apparition du fléau du terrorisme.

Les objectifs définis par la communauté internationale pour une sortie de crise au Mali demeurent pertinents

Les objectifs définis par la communauté internationale pour une sortie de crise «viable et durable» au Mali, demeurent «pertinents», a souligné jeudi à Yamoussoukro (Côte d'Ivoire) M. Abdelkader Messahel, ministre délégué chargé des Affaires maghrébines et africaines. Dans son intervention au cours de la session à huis clos, consacrée à l'examen de la situation au Mali par le 42^e sommet de la Cédéao, où il a représenté le président de la République, M. Abdelaziz Bouteflika, le ministre a rappelé que cette sortie de crise est fondée sur «la restauration de l'intégrité territoriale du Mali, la lutte contre le terrorisme et le crime organisé et le retour à la légitimité démocratique et le dialogue national».

M. Messahel, qui a rappelé dans ce contexte que ces objectifs structurants de l'appui international au Mali ont été développés par l'Algérie lors du sommet de la Cédéao, tenu à Abidjan en avril 2012, s'est particulièrement appesanté sur le terrorisme et le crime organisé qui «constituent fondamentalement la cause profonde de la crise que connaît le Mali et l'insécurité que vit la région».

Il s'est félicité, par la même occasion, de «la prise de conscience partagée par tous sur la nature de cette véritable menace et de l'adoption, par la Cédéao, au cours de ce sommet, d'une stratégie de lutte contre le terrorisme et le crime organisé».

S'agissant du dialogue inter-malien, M. Messahel a indiqué qu'il «doit impliquer les acteurs qualifiés et qu'il

constitue, en définitive, un élément incontournable pour une sortie de crise durable». Evoquant l'appui apporté par la communauté internationale au Mali, le ministre a rappelé que la solidarité de l'Algérie avec le Mali «s'est toujours exprimée dans les moments difficiles, y compris, naturellement, depuis le début de la crise», précisant, à cet égard, que l'Algérie «a contribué au plan financier et humanitaire pour aider à une conduite plus apaisée de la transition, comme elle a

contribué au renforcement des capacités humaines et matérielles de l'armée et des forces de sécurité». Au-delà, a-t-il poursuivi, l'Algérie «consent d'énormes moyens pour la sécurisation de ses frontières avec le Mali et mène une lutte déterminée contre le terrorisme dans la région, contribuant, ainsi, à l'affaiblissement des capacités de ce fléau, comme l'atteste la neutralisation totale du groupe terroriste qui a attaqué le site gazier d'In Amenas».

Les dirigeants Ouest-africains d'accord pour transformer la Misma en une mission de paix de l'ONU

Les dirigeants de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (Cédéao) ont apporté jeudi à Yamoussoukro (Côte d'Ivoire) leur soutien au projet de transformer à terme la Mission internationale de soutien au Mali (Misma) en une mission de paix de l'ONU. «Il est essentiel de créer les conditions de transformation de la Misma en opération de maintien de la paix», a déclaré le chef de l'Etat ivoirien Alassane Ouattara, reconduit pour un an à la tête de la Cédéao qui clôturait son 42^e sommet à Yamoussoukro. «Je souhaite à ce titre une étroite coordination entre la Cédéao, l'Union africaine (UA), les autorités maliennes et le Conseil de sécurité de l'ONU pour définir un mandat conforme à nos objectifs de maintien de la paix et de lutte contre le terrorisme», a-t-il ajouté à la fin des travaux du sommet qui s'était ouvert mercredi. Le Conseil de sécurité avait demandé au secrétaire général Ban Ki-

moon de présenter un rapport avant fin mars sur une éventuelle opération de maintien de la paix au Mali, avait indiqué mercredi l'ambassadeur français à l'ONU, Gérard Araud. Si l'idée d'une transformation de la Misma en opération onusienne a été soutenue lors du sommet de Yamoussoukro, plusieurs responsables ont souligné que la question du mandat d'une telle force - «mainfiem» ou «imposition de la paix» - devait être examinée attentivement. La Misma est censée prendre à terme le relais de l'armée française qui, depuis son intervention le 11 janvier dernier en soutien aux forces armées maliennes, a pu chasser les groupes terroristes des grandes villes du Nord du Mali qu'ils occupaient depuis l'an dernier. Dans son intervention au cours de la session à huis clos, consacrée à l'examen de la situation au Mali par le 42^e sommet de la Cédéao, où il a représenté le président de la République,

M. Abdelaziz Bouteflika, le ministre délégué chargé des Affaires maghrébines et africaines, M. Abdelkader Messahel, avait souligné que les objectifs définis par la communauté internationale pour une sortie de crise «viable et durable» au Mali, demeurent «pertinents».

Le ministre a rappelé que cette sortie de crise est fondée sur «la restauration de l'intégrité territoriale du Mali, la lutte contre le terrorisme et le crime organisé et le retour à la légitimité démocratique et le dialogue national». M. Messahel, qui a rappelé dans ce contexte que ces objectifs structurants de l'appui international au Mali ont été développés par l'Algérie lors du sommet de la Cédéao, tenu à Abidjan en avril 2012, s'est particulièrement appesanté sur le terrorisme et le crime organisé qui «constituent fondamentalement la cause profonde de la crise que connaît le Mali et l'insécurité que vit la région».

L'Algérie rappelle à la CEDEAO l'impérative option du dialogue au Mali

Kamel Cherif

L'Algérie a réitéré son appel au dialogue inter-malien pour trouver une issue à la crise que connaît ce pays voisin qui fait partie également de la région sahélienne. Parallèlement à la guerre menée au terrorisme et au crime organisé, le dialogue inclusif, impliquant l'ensemble des parties et des populations maliennes, reste l'unique solution à une crise qui risque, à terme de toucher toute la région.

Ces propos ont été tenus par le ministre délégué chargé des Affaires africaines et maghrébines, M. Abdelkader Messahel, au sommet de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest. Messahel qui représentait le président de la République, a ainsi réitéré la position de l'Algérie dans un conflit qui ne concerne en définitive et en premier lieu que les Maliens.

Il a rappelé aussi que l'Algérie, qui respecte la souveraineté des Etats et qui ne s'ingère pas dans les affaires internes des pays, n'a jamais cessé ses aides aux Maliens. Mieux que cela, l'Algérie a aidé le Mali dans les moments les plus cruciaux, c'est-à-dire au temps où la communauté internationale ignorait les souffrances de ce pays. Des aides en tout genre pour soutenir un pays dont les besoins des populations précaires sont de plus en plus grandissants, notamment avec les déplacés et les réfugiés du fait de la situation prévalant dans ce pays.

Par ces actions, il s'agit en fait de préserver l'intégrité du Mali, sachant que les exactions contre des populations civiles pendant la guerre qui déchire le pays, vont dans le sens de la partition du Mali. L'Algérie a mis en garde les Maliens et la communauté internationale contre cette menace, rappelant à ce propos l'exemple de la partition du Soudan qui n'a pas constitué une panacée dont la mesure où le Soudan et le Sud-Soudan sont plongés dans l'instabilité.

A cet effet, l'Algérie s'en tient à la feuille de route de l'Union africaine que doivent prendre en compte les autorités maliennes, à savoir l'amorce d'un dialogue et le déroulement d'élections démocratiques pour rétablir la légitimité démocratique dans ce pays. Au cas où cette feuille de route n'est pas appliquée, c'est le terrorisme et ses connexions qui en tireront profit, d'autant plus que la région est tristement réputée pour être utilisée par les terroristes et narco-trafiquants comme une zone de transit en tous genres.

JOURNÉE D'ÉTUDE SUR L'ORGANISATION SÉCURITAIRE DES RENCONTRES SPORTIVES

Tous concernés !

La journée d'étude sur « L'organisation sécuritaire des rencontres sportives » à l'initiative de la DGSN était placée sous le haut-patronage du ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales, M. Daho Ould Kablia. La présence du ministre de la Jeunesse et des Sports, M. Mohamed Tahmi, du général-major Abdelghani Hamel, DGSN, le directeur de la Gendarmerie nationale, le général-major Ahmed Boustila, le président de la FAF, M. Raouraoua, de M. Kerbadj président de la Ligue nationale du championnat professionnel de football, des invités de marque de France et d'Espagne, des officiers supérieurs des deux corps, d'anciennes gloires du football national (Abdelhamid Salhi, Serrar, Belloumi et Fergani) des arbitres à la retraite (Mohamed Hansal, Bergui, Meridja), lui donnait un caractère de gravité et d'urgence.

O. Larbi

Pour autant, le ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales a mis l'accent sur les relations qui doivent exister entre tous les intervenants dans l'activité sportive, pointant les responsabilités des associations sportives, des comités de supporters de leur transport vers l'arène sportive et depuis celle-ci vers leurs villes, quartiers...

M. Daho Ould Kablia a estimé que la DGSN supporte pour l'instant tous les aléas et les contraintes lors de manifestations qui sont censées donner du divertissement et du plaisir aux supporters.

Quant à M. Mohamed Tahmi, ministre de la Jeunesse et des Sports, il a insisté sur la transmission des valeurs sportives et du fair-play aux jeunes générations. Il se reporte à la loi sur les associations sportives et de loisirs pour évoquer leur responsabilité dans la prévention et l'interdiction des agissements violents. Le général-major Hamel, DGSN est intervenu après ces deux personnalités qui tracent les politiques chacune dans son domaine pour rappeler que le phénomène des violences avant, pendant et après une rencontre sportive est récurrent, quasi endémique et que seule la police supporte le poids des contraintes liées au respect de la loi, à la protection des personnes et des biens privés et publics.

M. Hamel note que le plus grand nombre de victimes au cours des violences sont les policiers : 547 en 2011-2012, 51 en 2012-2013 soit un rapport de 5 policiers blessés plus ou moins gravement pour 1 « supporter ». Sans compter les véhicules de police et les équipements sociaux (stades, magasins, bus et abribus) détruits.

Ce sont des milliers de policiers, des moyens matériels considérables qui sont immobilisés pour des rencontres sportives dégarnissant des espaces publics où les délinquants peuvent agir ... La sécurité des rencontres sportives, des supporters, des joueurs et des arbitres n'est pas l'affaire de la seule police...

Son rôle est le respect de la loi par tous, dans quelque espace que ce soit.

Le DGSN avance alors le concept de coproduction de sécurité avant, pendant et après une manifestation sportive.

L'association sportive est la première responsable de la sécurité et du comité de supporters, les ligues doivent tra-



Photos : Madjid Naïf Kaci

vailleur ensemble pour assurer les meilleures conditions possibles au déroulement de la partie sportive. Même la vente de billets sera à la charge des clubs.

La DGSN aidera les associations sportives pour la formation de leurs stadiers-personnel occasionnel qui a pour tâche de surveiller le comportement des spectateurs et de signaler ceux qui sont susceptibles de créer des incidents-. Il y aura un cadre de la DGSN en liaison permanente avec les associations sportives avant chaque rencontre pour évaluer le risque d'incidents et de s'y préparer en mettant en commun tous les moyens et tous les atouts pour que les spectateurs d'une rencontre sportive profitent du spectacle en développant des comportements conviviaux et non violents.

Cette démarche de la DGSN sera matérialisée par la désignation d'un service d'intervention rapide qui coordonnera toutes les actions qui ont pour but la sécurité en dehors et sur les terrains.

Cette approche vise à protéger le sport et les sportifs, les supporters des violences qui causent des victimes et des dégâts matériels importants. C'est un rappel, bien

entendu, de la responsabilité des organisateurs de compétitions sportives et des dirigeants...

Il est sous-entendu que la judiciarisation des actes de vandalisme et de l'agression des agents de police sera dorénavant effective de même que l'interdiction de stades, le contrôle régulier du hooligan au niveau du commissariat de son quartier, etc.

Si les organisateurs et les dirigeants de clubs prennent en mains l'afflux et le reflux des supporters avant, pendant et après les rencontres sportives, la visibilité de la police ne sera pas nécessaire pour dissuader les vandales par le nombre de policiers mobilisés.

M. Raouraoua est brièvement intervenu pour dire son adhésion à cette nouvelle donne.

Les intervenants français et espagnols ont apporté l'expérience dans la coproduction de sécurité en insistant

sur la responsabilisation de la Ligue de football professionnel, sur les sanctions financières qui frappent les clubs, lesquels clubs adoptent une conduite d'entrepreneurs qui s'assurent que des facteurs de désorganisation ne viennent installer le chaos dans leur

entreprise. Il est à noter qu'aucun intervenant de l'autre rive de la Méditerranée n'a parlé d'éducation ou de « compréhension » des causes du hooliganisme, se focalisant sur la coproduction de sécurité dans un espace public qui est un stade, le trajet qui y mène par tous les acteurs publics et privés qui tiennent à garantir la pérennité. D'où l'application stricte de la loi.

Dans le cas de l'Algérie, le phénomène de violences autour et dans les stades s'est amplifié, certains dirigeants, joueurs ou supporters appelaient par excès à la victoire de leur équipe par tous les moyens, à l'anéantissement de l'adversaire, au régionalisme...

L'ancien arbitre international, M. Bergui, président de l'association « Ouled El Houma » suggère qu'à la faveur de la trêve et de la phase retour du championnat, une commission recense les matchs à risque « pour rappeler aux autorités locales et aux partenaires du football les dispositions à prendre. »

La journée d'étude est allé au-delà : elle recommande une stratégie et l'organisation en réseau des organisateurs d'activités sportives, du comité de supporters rattaché à l'association et reconnu par elle, responsable de tout événement indésirable, la vente de billets d'accès étant laissée aux clubs qui les mettraient à la disposition du comité de supporters.

Il s'agit aussi de mettre en place tout une logistique et des moyens suffisants pour qu'elles soit opérationnelle.

Le supporter, le joueur, l'arbitre, les policiers ont droit à la protection et à la sauvegarde de leur intégrité physique et morale, avec le soutien et en collaboration étroite de la DGSN. O.L

Protéger et éduquer la jeunesse

Kamel Cherif

La présence de la police dans les stades et autour des enceintes sportives tend à être assimilée à des interventions contre les ultras. Or, le message de la Direction générale de la Sécurité nationale (DGSN) lors de la Journée d'étude consacrée à l'organisation sécuritaire des rencontres sportives est, on ne peut plus, clair. La police est au service du sport, des clubs et des supporters.

Tout en assurant la sécurité des biens et des personnes, la police garantit aussi la prise en charge des jeunes et leur protection. En ce sens, même si les agents de l'ordre sont appelés à se retirer de l'intérieur des stades, la sécurité sera assurée à l'extérieur des enceintes sportives. A l'intérieur des stades, la police sera présente avec des agents en tenue sportive, appelés « encadreurs ». Ils assisteront les stadiers et interviendront en cas de besoin, ou au cas où les stadiers sont dépassés.

L'introduction des stadiers dans les enceintes sportives ne se fera pas sans l'aide de la police. La DGSN s'est engagée à dispenser une formation spécifique à ces stadiers. Ils seront pris en charge dans des écoles de police où ils bénéficieront d'une formation adaptée à même d'assurer une partie de la mission, dévolue jusque-là aux agents de l'ordre.

Il s'agit ainsi pour la DGSN d'accompagner les clubs, la Fédération algérienne de football et tous les organismes chargés de l'organisation des rencontres de football. Par ce geste, la police ne se départira pas de sa mission fondamentale, à savoir la sécurité, mais aussi elle tend à incarner la notion de civisme aux supporters, notamment les ultras. Il s'agit d'un travail de fond entrepris par la DGSN qui a lancé un appel à tous les acteurs intervenant dans l'organisation des rencontres sportives dans le but de bien prendre en charge les supporters dès leur entrée au stade par des agents d'accueil avant d'être canalisés par des stadiers formés selon les normes et standards requis.

La DGSN qui a sollicité des experts européens aguerris à la lutte contre la violence et ce qui est appelé le hooliganisme, entend ainsi copier le modèle européen pour l'adapter à la réalité algérienne. Pour la DGSN, la prise en charge des supporters et leur éducation permettra de mener une lutte sans relâche contre la violence dans les stades tout en utilisant les moyens réglementaires et judiciaires. C'est en somme une mission noble dans laquelle s'investit la police, à savoir prendre en charge les supporters et en même temps les éduquer pour leur inculquer un comportement civique. Il s'agit d'un travail de fond entrepris par la DGSN dans le cadre du renforcement du sentiment de citoyenneté chez les jeunes, mais aussi de la consolidation du principe de la police de proximité. K.C.

JOURNÉE D'ÉTUDE SUR L'ORGANISATION SÉCURITAIRE DES RENCONTRES SPORTIVES

La DGSN droit au but !

De nouvelles mesures ont été identifiées par la Direction générale de la Sécurité nationale (DGSN) afin d'améliorer le cadre de déroulement des matchs de football et lutter contre la violence dans les stades.

A cet effet, la DGSN mettra à la disposition de la Fédération algérienne de football (FAF) et des clubs du championnat de Ligue 1 professionnelle, des encadreurs (policiers), tout en s'engageant à dispenser des cycles de formation au profit des stadiers, lesquels seront déployés par les clubs eux-mêmes.

Selon un document élaboré par la DGSN et dont l'APS a obtenu jeudi une copie, la création de la fonction de stadiers vise l'amélioration des conditions d'accueil et d'orientation des supporters dans les stades.

Stadier et supporters

À la faveur des évolutions qu'a connues le monde du football, le stadier s'est imposé, grâce à sa connaissance des supporters et de leurs habitudes, comme un véritable médiateur entre les supporters et les forces de l'ordre, que ce soit avant, pendant ou après le match, précise la même source. Il est appelé, ainsi, à jouer un rôle important en matière d'application des règlements intérieurs des enceintes sportives (interdiction de fumigènes, produits prohibés...) en assurant une surveillance conjointe avec les services de police, note le document, qui relève, en outre, la disponibilité de la Sécurité nationale à assurer une formation gratuite d'une semaine avec prise en charge totale au profit de 200 stadiers destinés



Photo: Maâjd Nait Kaci

au stade du 5-Juillet (Alger), dans une première étape.

Un cahier des charges

L'autre mesure proposée par la DGSN concerne la mise en œuvre d'un cadre organisationnel, sous forme de charte ou de cahier des charges, qui déterminera les missions et les responsabilités des différents partenaires concernés par l'organisation et la gestion des manifestations sportives. Il s'agit de la structuration de la mission d'organisation et de sécurité au niveau de chaque club professionnel, à travers la désignation d'un responsable qui sera l'interlocuteur des services de sécurité.

Coordination au QG

La mise en place d'organes spécifiques de coordination pour le suivi du déroulement de l'événement, notamment l'institution d'un «quartier général» de sécurité au niveau des stades doté de tous les équipements de surveillance, figure également dans ces

nouvelles mesures. Il s'agit aussi de la promotion de la mission d'encadrement préventif des supporters, ou ce qui est communément appelé le «fan coaching», en assurant une présence policière au sein des groupes de supporters, afin notamment de «démminer certaines situations conflictuelles avant qu'elles ne deviennent violentes». Cette mesure permettra de créer un canal de communication entre les supporters et les différents gestionnaires des événements sportifs (forces de l'ordre, responsables de clubs, directeurs de stades...). Les policiers désignés se chargeront également de la collecte d'informations sur les groupes de supporters et de réunir éventuellement des preuves sur le comportement délictueux des plus irréductibles d'entre eux, a-t-on relevé. L'accompagnement des associations de supporters et leur implication dans l'organisation des événements sportifs, à travers la création de structures de coordination dans chaque club, a été vivement recommandé.

dée, ainsi que la création d'une fédération des associations de supporters.

Les stades interdits aux supporters violents

La DGSN compte renforcer les mesures répressives contenues dans la loi 04-10 relative à l'éducation sportive et physique qui prévoit que «*qui conque, lors d'une manifestation sportive, entraîne par provocation les spectateurs à la violence, introduit dans l'enceinte sportive des fusées ou artifices de toute nature ou jette des projectiles, encourt une peine d'emprisonnement de 6 mois à un an et d'une amende de 30.000 DA à 50.000 DA ou l'une des deux peines seulement.*

Mesure pénale

Cette mesure pénale mériterait d'être appuyée par des dispositions spécifiquement sportives qui, certainement, auront un fort impact sur le supporter pas-

sionné de football, comme l'interdiction de son accès au stade par voie judiciaire ou administrative. La mesure prévoit aussi la dissolution administrative des comités de supporters dont les membres se livrent à des dégradations de biens, des actes de violences contre les personnes, des incitations à la haine ou à la discrimination à caractère raciste et discriminatoire.

La DGSN souligne, en conclusion, que la mise en œuvre de ces propositions permettra aux services de police de se désengager progressivement des tâches incomptes aux autres partenaires, à l'exemple de l'accueil et l'orientation du public à l'entrée des stades et l'encadrement des supporters au niveau des tribunes. L'intervention des forces de police à l'intérieur des enceintes sportives ne pourra être envisagée que pour des missions de rétablissement de l'ordre public, en cas de troubles ou de débordements et ce, sur réquisition expresse du gestionnaire de l'infrastructure sportive ou du président de club.

OULD KABLIA :

«Responsabiliser les dirigeants de clubs»

Le ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales, M. Daho Ould Kablia, a souligné la nécessité d'assigner de nouvelles responsabilités aux dirigeants de clubs, en matière de sécurisation des stades de football.

«Il faut trouver les moyens de faire prendre de nouvelles responsabilités aux dirigeants de clubs», a déclaré à l'APS M. Ould Kablia, citant d'autres pays «où la responsabilité de la sécurité dans les stades est l'œuvre des dirigeants de clubs», alors qu'en Algérie «tout repose sur les services de sécurité», a-t-il dit.

Coordonner

Il a expliqué que la journée d'étude est une occasion de voir comment coordonner entre les services de sécurité et les diri-

geants de clubs, réaffirmant, dans ce sens, la volonté des pouvoirs publics à mettre un terme à la violence dans les stades.

«Il existe deux aspects qui nous intéressent actuellement et sur lesquels nous essayons de trouver des solutions adaptées: la violence dans les stades et dans les écoles», a-t-il précisé, soulignant l'urgence de trouver des solutions pour remédier aux «comportements inacceptables» constatés autour et à l'intérieur des stades de football.

La journée d'étude, qui a planché sur les voies et moyens à même de juguler la violence dans les stades, s'est déroulée en présence, outre de M. Ould Kablia, du ministre de la Jeunesse et des Sports, M. Mohamed Tahmi, et du directeur général de la Sécurité nationale, le général-major Abdellah Hamel.

MOHAMED TAHMI :

Bientôt des stadiers

Le ministère de la Jeunesse et des sports envisage de remplacer prochainement les agents de l'ordre public par des stadiers à l'intérieur des stades de football. «Le retrait des agents de police de l'intérieur des stades se fera de manière progressive et on ira probablement, dans les prochains mois, vers le déploiement des stadiers», a déclaré jeudi le ministre de la Jeunesse et des Sports, M. Mohamed Tahmi, en marge d'une journée d'étude sur l'organisation sécuritaire des rencontres sportives.

M. Tahmi a précisé qu'une nouvelle législation est à l'étude à ce sujet et qu'elle sera présentée prochainement au Parlement.

«La police est appelée à se retirer de l'intérieur des stades tout en continuant d'assurer la sécurité en dehors des enceintes sportives», a souligné M. Tahmi, expliquant qu'une nouvelle organisation sera mise en place «à l'instar de ce qui se fait dans d'autres pays où le football professionnel est à un niveau très avancé».

Le ministre a ajouté que la nouvelle loi sur le sport, qui sera présentée au Parlement, déterminera le cadre organisationnel et les mesures répressives et pénales dans le cadre de la lutte contre le phénomène de la violence dans les stades. «Ces

détails font l'objet d'un travail qui est actuellement en cours à la DGSN», a-t-il indiqué, estimant qu'«il ne peut y avoir un développement du football si le problème de la violence n'est pas endigué».

M. Tahmi a souligné l'impératif de ramener les familles dans les stades car, a-t-il dit, le sport «doit redevenir un spectacle». De son côté, le président de la Fédération algérienne de football (FAF), M. Mohamed Raouraoua, a réitéré l'engagement de l'instance qu'il dirige d'œuvrer «sans relâche» pour endiguer la violence dans les stades, tout en appelant l'ensemble des acteurs concernés à s'impliquer dans cette lutte.

La journée d'étude sur l'organisation des rencontres sportives a été initiée par la DGSN, avec la participation des différentes parties intervenant dans l'organisation sécuritaire des rencontres de football.

La rencontre, qui a planché sur les voies et moyens à même de juguler la violence dans les stades, s'est déroulée en présence du ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales, M. Daho Ould Kablia, du ministre de la Jeunesse et des Sports, M. Mohamed Tahmi, et du directeur général de la Sécurité nationale, le général-major Abdellah Hamel.

JOURNÉE D'ÉTUDE SUR L'ORGANISATION SÉCURITAIRE DES RENCONTRES SPORTIVES

COORDINATION DGSN - FAF :

La police «ne se départira pas» de sa mission de sécurité dans les stades

La police «ne se départira pas» de sa mission de sécurité dans les enceintes sportives, a affirmé le directeur général de la Sécurité nationale (DGSN), le général-major Abdellah Hamel, assurant que les mesures sécuritaires en vigueur dans les stades «demeureront les mêmes».

«Que tout le monde soit rassuré, la police continuera sa mission en matière de sécurité dans les enceintes sportives en assurant la sécurité des dirigeants et des spectateurs», a souligné M. Hamel à l'ouverture de la Journée d'étude sur l'organisation sécuritaire des rencontres sportives.

Le général-major a ajouté qu'il y a une coordination entre la DGSN et la Fédération algérienne de football (FAF) à travers notamment la mise à la disposition des clubs d'encadreurs de la police pour assurer la sécurité dans les stades.

M. Hamel a fait savoir que ces encadreurs relèveront de la DGSN et apporteront leur aide et soutien aux clubs dans l'organisation des rencontres de football, ajoutant que la DGSN s'engage à dispenser une formation spécifique aux stadiers au



Photos : Madjid Nait Kaci

niveau des écoles de police. Il a, en ce sens, indiqué que la DGSN «ne ménagera aucun effort pour assurer sa mission professionnelle», notamment en ce qui concerne la sécurité des personnes et des biens, ainsi que le maintien de l'ordre public.

Il a souligné, à ce propos, la «nécessité d'élargir la couverture globale des centres urbains pour concrétiser le principe de la police de proximité».

D'autre part, M. Hamel a appelé les organismes sportifs, les dirigeants de clubs et les gestionnaires des infrastructures sportives à entreprendre des mesures «efficaces»

pour encadrer l'ensemble des activités ayant un lien direct avec l'orientation, l'accueil et la protection des spectateurs. Il a, en outre, indiqué que la DGSN apportera sa contribution à l'enrichissement des nouveaux textes de lois sur le sport en cette phase transitoire du processus de professionnalisation des clubs de football.

La Journée d'étude sur l'organisation des rencontres sportives a été initiée par la DGSN, avec la participation des différentes parties intervenant dans l'organisation sécuritaire des rencontres de football.

Appel à l'accélération de la promulgation du nouveau dispositif législatif

Les participants ont appelé à l'accélération de la promulgation du nouveau dispositif législatif au terme duquel les textes réglementaires d'application seront élaborés pour définir les missions et les responsabilités de chaque partie. Les participants à cette rencontre ont plaidé, à la fin de leurs travaux, pour la définition, la réglementation et la promotion du métier de stadiers, à travers un processus de recrutement, de formation et d'emploi.

Ils ont relevé l'importance d'instituer un coordinateur de sécurité et de prévention auprès de chaque président de club, dont les prérogatives et les missions porteront essentiellement sur les aspects de sécurité et de prévention.

Les experts ont également insisté sur la réservation de locaux devant servir à l'installation de postes de commandement et d'information, équipés de moyens de visualisation des faits et regroupant, en un seul lieu, les principaux intervenants. Ils ont appelé aussi à encourager et réglementer la création de comités de supporters et les accompagner dans leur action d'encadrement et d'animation. Ils ont recommandé, d'autre part, une mise en adéquation progressive des infrastructures sportives existantes aux normes requises et l'intégration systématique des exigences sécuritaires dans les programmes initiés par le ministère de la Jeunesse et des Sports.

Experts français et espagnols présentent leurs expériences

Des dirigeants de clubs de football français et espagnols, chargés de l'organisation sportive, ont présenté les expériences de leurs clubs respectifs en matière de lutte contre la violence dans les stades.

• Ainsi, Mme Annie Saladin, chargée de la sécurité à la direction de l'organisation sportive de l'Olympique Lyonnais (France), a indiqué que chaque club en France est tenu d'engager un responsable chargé de l'organisation et de la coordination avec les différentes parties intervenant dans le processus d'organisation des matches de football.

Elle a expliqué que ce responsable est l'unique interlocuteur du club avec les différents services de sécurité. Il est chargé de mettre en place un servir d'ordre avant chaque match en définissant, au préalable, le niveau de risque du match.

Elle a fait savoir, en outre, que les 20 clubs du championnat professionnel de Ligue 1 en France ont été obligés d'engager des stadiers à leur charge, soulignant que ces stadiers doivent être diplômés d'écoles agréées.



M. Albert Doutre,
responsable central de la
sécurité publique à Lyon

En plus des stadiers, chaque club doit disposer de 130 à 170 agents d'accueil pour orienter et prendre en charge les spectateurs.

Organiser la sécurité

De son côté, le responsable central de la sécurité publique à Lyon, M. Albert Doutre, a indiqué que la violence ayant touché

les stades européens dans les années 1980 a amené les services de police à réagir de «manière forte» et promulguer des lois dans ce sens à partir de 1990.

Des mesures ont été, ainsi, prises pour assurer la sécurité dans les stades, dotés de moyens techniques de surveillance (caméras) tout en mettant en place un service d'intervention rapide,

chargé de mettre en place un dispositif de sécurité entre les supporters des clubs dans les gradins. Il a ajouté que les agents de l'ordre sont habilités à intervenir à l'intérieur des stades quand les stadiers sont dépassés. Les services de sécurité mènent aussi un travail de renseignement sur le hooliganisme en interdisant aux supporters violents

l'accès au stade, lesquels sont contraints de se présenter le jour du match au commissariat de police pour signer un document de pointage, a-t-il expliqué. En Espagne, en plus de la lutte contre la violence dans les stades, les lois sont adaptées de manière à pénaliser les actes de racisme, de xénophobie et d'intolérance, a indiqué, quant à lui, l'inspecteur en chef et coordinateur de sécurité, M. Alfonso Corrujo Gonzalez.

Il a précisé que les amendes financières infligées aux fauteurs de troubles et auteurs de propos xénophobes varient entre 250 et 650 000 euros, en plus des sanctions de huis clos de deux années au moins touchant les clubs.

Par ailleurs, M. Gonzalez a fait savoir qu'une agence nationale des sports a été mise en place en Espagne et travaille en collaboration avec la police et les clubs, soulignant que cette instance est chargée de collecter et d'analyser les informations sur chaque match pour en évaluer le risque.

FRANCE - ALGÉRIE

M. Rachid Benaïssa expose à Paris les grands objectifs de la politique agricole algérienne

Le ministre de l'Agriculture et du développement rural, M. Rachid Benaïssa, a exposé, jeudi, au Salon international de l'agriculture de Paris, la politique nationale de renouveau agricole et rural.

Devant un parterre de patrons de PME françaises, dont des entreprises des secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des équipements, le ministre a souligné que «l'objectif est de créer, en plus des relations traditionnelles qui lient les deux pays, une dynamique structurelle entre l'Algérie et la France pour accompagner ensemble cette mutation».

Pour lui, «il y a d'énormes opportunités à saisir par les opérateurs français», soulignant que les conditions sont «très favorables en Algérie».

M. Benaïssa a dit s'attendre à une «réaction positive et structurelle» de la France, rappelant que le secteur agricole en Algérie a réalisés ces quatre dernières années «une croissance en volume de 13,8 % par an et que les besoins ont été, en 2012, couverts en valeur à 72 %».

Selon le ministre, l'Algérie a assaini récemment des dossiers importants, dont ceux relatifs notamment au foncier agricole, aux financements publics et à l'organisation, et qu'elle s'apprête actuellement à nouer une «relation structurelle» par filière avec son partenaire français.

Répondant à des questions d'opérateurs économiques activant en Algérie ou s'apprêtant à le faire, il a rappelé la volonté des pouvoirs publics d'accorder des avantages fiscaux aux investisseurs.

M. Benaïssa a affirmé que la règle des 51/49%, instituée par la loi de finances complémentaire 2009, «n'est pas du tout un frein à l'investissement».

«C'est plus une facilitation qu'autre chose, l'objectif étant de réussir l'investissement», a-t-il assuré, citant, entre autres avantages les crédits sans intérêts accordés aux investisseurs et la possibilité aux créanciers de payer leurs dettes en produits.

Le ministre de l'Agriculture est, depuis mercredi, dans la capitale française à la tête d'une délégation composée de hauts responsables de son département ministériel, d'opérateurs nationaux, publics et privés, ainsi que de responsables d'organisations professionnelles algériennes du secteur de l'agriculture.

Pour lui, cette visite, qui intervient à la l'invitation de son homologue français, M. Stéphane Le Foll, permettra de dérouler la «feuille de route» arrêté à Alger à la faveur de la visite d'Etat du président français François Hollande en décembre dernier.

«C'est une première rencontre à ce niveau avec l'objectif de faire savoir aux partenaires français les fondements de la nouvelle politique nationale de renouveau agricole et rural», a-t-il déclaré à l'APS. Évoquant les axes potentiels de coopération agricole que l'Algérie compte développer avec la France, le ministre a cité les filières des viandes, des légumes secs et les maraîchages. «Nous voudrions que cette coopération professionnelle, au niveau des filières, soit autant au niveau des individus que des organisations professionnelles et interprofessionnelles», a-t-il ajouté. M. Benaïssa, qui devait rencontrer dans l'après-midi des opérateurs français dans différentes filières agricoles, s'entretiendra vendredi avec M. Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, avant de rencontrer plusieurs responsables d'organisations agricoles.

Cette visite permettra par ailleurs aux deux parties de préparer la réunion du Comité agricole mixte algéro-français de coopération et de partenariat dans les domaines de l'agriculture, de l'agroalimentaire et du développement rural, prévue au mois d'avril prochain à Alger.

APS

ALGÉRIE-CORÉE SUD

M. Bensalah reçoit l'ambassadeur sud-coréen à Alger

Le président du Conseil de la nation, M. Abdelkader Bensalah, a reçu, jeudi, l'ambassadeur de la Corée du Sud à Alger, M. Kim Chung Hoon, qui lui a rendu une visite de courtoisie.



Selon un communiqué du Conseil de la nation, la rencontre a permis aux deux parties d'évoquer les relations bilatérales qui ont connu ces dernières années «une dynamique grandissante» au plan économique.

Les entretiens ont également porté sur l'importance de l'activité parlementaire et sa

contribution dans la coopération entre l'Algérie et la Corée du Sud. A cette occasion, les deux parties ont exprimé «leur satisfaction quant aux résultats fructueux réalisés par les cycles de formation dont bénéficient les cadres et fonctionnaires du Conseil de la nation», souligne le communiqué.

ALGÉRIE - JAPON

M. Medelci reçoit le président d'honneur du groupe japonais JGC



Le ministre des Affaires étrangères, M. Moudad Medelci, a reçu jeudi au siège du ministère d'Algier, M. Yoshihiro Shigehisa, président émérite du groupe japonais Japon Gas Corporation (JGC).

Dans une déclaration à la presse à l'issue de l'audience, M. Yoshihiro Shigehisa a exprimé la détermination de son pays à renforcer les relations de coopération avec l'Algérie.

ALGÉRIE - NORVÈGE

Le P-DG de Statoil réitère sa volonté de poursuivre ses activités en Algérie

Le P-DG du groupe énergétique norvégien Statoil, M. Helge Lund, a réaffirmé la volonté et l'engagement du groupe à poursuivre ses activités en Algérie, au cours des entretiens qu'il a eus jeudi à Alger avec le ministre de l'Energie et des mines, M. Youcef Yousfi.

Selon un communiqué du ministère, M. Lund s'est félicité de la reprise partielle de la production du complexe gazier de Tiguentourine, (Illizi) et a condamné l'attaque terroriste perpétrée en janvier dernier contre le site gazier.

Géré par l'association Sonatrach-BP et Statoil, le complexe entré en production en 2006, se spécialise dans la production et le traitement du gaz naturel et condensat avec une capacité de production de 9 milliards de M³/an tirée des gisements de Tiguentourine, Hassi Farida, Hassi Ouan Abécheu et Ouan Taredert. M. Youssi et le P-DG de Statoil ont passé en revue «les relations de coopération et de partenariat» entre Sonatrach et Statoil tout en soulignant le caractère «excellent» de ces relations, ajoute-t-on.



ALGÉRIE - TURQUIE

Une cinquantaine de PME turques à la foire du prêt à porter «Alger fashion 2013»

Une cinquantaine d'entreprises turques du textile-habillement présentent leurs produits à la foire de la mode et du prêt à porter «Alger fashion 2013», qui a ouvert ses portes jeudi au Palais des Expositions d'Alger.

Cette manifestation économique de trois jours, inaugurée par l'ambassadeur de la Turquie en Algérie, M. Adnan Keçeci, enregistre un important engouement de visiteurs, a-t-on constaté.

«L'établissement de partenariats durables entre les hommes d'affaires des deux pays est primordial pour nous en vue de consolider les relations économiques et commerciales algéro-turques», a souligné le diplomate turc, dans une déclaration à la presse.

Il a insisté sur l'encouragement des entreprises turques et algériennes à participer à ce type de manifestations, pour se connaître davantage et nouer des relations d'affaires «mutuellement bénéfiques».

Les échanges commerciaux entre l'Algérie et la Turquie ont atteint cinq milliards de dollars en 2012, un chiffre «en deçà des attentes», selon M. Keçeci, qui appelle les opérateurs économiques des deux pays à augmenter le volume de ces échanges.

Évoquant le partenariat dans le secteur du textile, il a affirmé l'intérêt des opérateurs turcs pour investir en Algérie, «comme c'est le cas en Egypte, où ils sont fortement représentés».

Pour lui, au lieu d'exporter des articles de prêt-à-porter turcs vers l'Algérie, il est préférable de nouer des partenariats avec des PME algériennes et les produire localement, les prix ne seront que plus abordables pour le consommateur algérien. M. Mustapha Getibolu, responsable d'une société turque spécialisée dans le prêt-à-porter de luxe pour femmes, s'est dit prêt à conclure un partenariat avec un opérateur algérien pour produire ces articles en Algérie. «L'objectif de ma participation à cette foire est de trouver un distributeur pour mes produits sur le marché algérien», a indiqué pour sa part le patron d'une PME de confection de denim pour hommes, M. Cumali Avci.

MONDE ARABE

Le Premier ministre, M. Abdelmalek Sellal, a assuré aux femmes chefs de délégations des pays arabes réunies à Alger dans le cadre de la tenue du 4^e congrès de l'Organisation de la femme arabe (OFA), de la disponibilité de l'Algérie à poursuivre son soutien à l'action de l'organisation en faveur de l'épanouissement de la femme arabe, indique mercredi un communiqué des services du Premier ministre.

M. Sellal assure la disponibilité de l'Algérie à poursuivre son soutien à l'action de l'OFA



La rencontre de M. Sellal avec les femmes chefs de délégations de pays arabes participantes au 4^e congrès de l'OFA dont les travaux se sont déroulés à Alger du 25 au 27 février, a permis à celles-ci de lui rendre compte des thèmes abordés au congrès qui a été placé sous le thème «Entrepreneuriat et management féminins».

Les hôtes du Premier ministre «ont relevé avec satisfaction les avancées enregistrées en la matière sous l'effet conjugué des efforts fournis tant pour les organisations concernées que par les gouvernements des pays arabes représentés», ajoute le communiqué.

Le ministre de l'Intérieur et des

Collectivités locales, M. Daho Ould Kablia, la ministre de la Solidarité nationale et de la Famille, M^{me} Souad Bendjaballah, le ministre de la Communication, M. Mohamed Saïd, et la secrétaire d'Etat chargée de l'Environnement, M^{me} Dalila Boujemâa, ont pris part à la rencontre, précise la même source.

L'OFA affirme son attachement au soutien de la femme arabe lors de son prochain mandat

La nouvelle directrice générale de l'Organisation de la femme arabe (OFA), Cheikha Sif Chamsi des Emirats Arabes Unis a affirmé mercredi à Alger que l'OFA restera attachée au soutien à la femme arabe lors de son prochain mandat.

Lors d'un point de presse en marge du 4^e Congrès de l'OFA, Cheikha Chamsi a précisé que «l'organisation adopte une stratégie et des objectifs bien définis qui reposent sur la solidarité et la consolidation des capacités de la femme arabe».

Elle s'est engagée à œuvrer, durant son prochain mandat (2013-2017), à relever les défis qui se posent à la région.

L'ancienne présidente de l'OFA, la ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la condition féminine, M. Souad Bendjaballah a, de son côté, affirmé que les mutations survenues dans le Monde arabe exigeaient de l'OFA de conforter ses rangs afin de préserver les acquis de la femme arabe et son rôle stratégique dans le développement.

L'OFA, a-t-elle poursuivi, est un espace de concertation, d'échange de vues et de suivi de la mise en œuvre des stratégies dans chaque pays.

Pour sa part, le chef de l'équipe scientifique du 4^e Congrès de l'OFA, M. Salim Guellala a relevé l'absence d'une «base de données» qui quantifie en chiffres le nombre global de femmes entrepreneurs dans le Monde arabe.

Il a préconisé la mise en place d'une base de données qui contribuerait à la facilitation des efforts pour le soutien et la promotion de la femme arabe entrepreneur.

ALGÉRIE - ONU M. Medelci s'entretient avec la Haut-commissaire de l'ONU aux droits de l'homme

Le ministre des Affaires étrangères, M. Mourad Medelci s'est entretenu mercredi à Genève, en marge des travaux de la 22^e session du conseil des droits de l'homme, avec la Haut-commissaire de l'ONU aux droits de l'homme, M^{me} Navi Pillay. La rencontre a permis aux deux parties de passer en revue les questions relatives

aux droits de l'homme et plus particulièrement la situation qui prévaut au Sahel et au Mali.

M^{me} Pillay a exprimé, à l'occasion de cet entretien, sa sympathie et son soutien aux autorités algériennes suite à l'attaque terroriste et la prise d'otages, le 16 janvier, à In Amenas.

PROCÈS DE CIVILS DE GDEIM IZIK Organisations africaines et parlementaires européens s'indignent

Le verdict prononcé le 16 février dernier par un tribunal militaire marocain à l'encontre de 24 civils sahraouis de Gdeim Izik a suscité mercredi l'indignation chez des organisations africaines de défense des droits de l'homme et des groupes parlementaires européens.

Le verdict, dont les sentences oscillent entre 20 ans de réclusion et la perpétuité, a été vivement condamné par ces organisations qui jugent «injustes» ces peines d'emprisonnement et revendentiquent la libération «immédiate» et «inconditionnelle» des prisonniers politiques sahraouis.

Dans un communiqué, le Forum ghanéen de solidarité avec le peuple sahraoui a demandé la «libération immédiate» des 24 prisonniers, estimant que cette condamnation est «injuste».

En exprimant son soutien et sa solidarité aux prisonniers sahraouis et au Front Polisario, le Forum a également condamné «le silence de l'ONU et du Conseil de sécurité face à la violation continue des droits de l'homme commise par les autorités marocaines à l'encontre de la population civile sahraouie».

Pour sa part, la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples a ex-

primé, depuis Banjul (Gambie), sa «profonde préoccupation» par le procès des militants sahraouis de Gdeim Izik, car prononcé par un tribunal militaire «sans la garantie d'une procédure équitable et reconnue au niveau international».

Le groupe des socialistes et démocrates au Parlement européen ont, de leur côté, souligné dans un communiqué publié à Bruxelles que le procès des 24 prisonniers politiques sahraouis était «chargé d'irrégularités juridiques, exprimant leurs «grandes inquiétudes» au sujet des peines d'emprisonnement «très lourdes» prononcées contre ces militants sahraouis.

Les eurodéputés ont rappelé que de nombreuses organisations des droits de l'homme avaient également exprimé leurs «profondes inquiétudes» concernant les procédures judiciaires de ce procès «injuste», dont Amnesty international qui l'avait qualifié de «vicié» dès le départ.

Le groupe interparlementaire pour le Sahara occidental, créé en novembre 2012 et représenté par 20 députés, a présenté mercredi à Londres, une motion au Parlement britannique demandant l'examen et la condamnation du procès des 24 prisonniers politiques sahraouis.

Le groupe, présidé par le député

conservateur Jeremy Corbyn, a exhorté les députés britanniques à intervenir auprès du gouvernement du Maroc pour évoquer le procès des prisonniers sahraouis de Gdeim Izik qu'il juge «politiquement motivé», en vue d'annuler les peines prononcées à leur encontre.

Pour sa part, le représentant du Front Polisario au Royaume-Uni, M. Mohamed Limam, a adressé une lettre au leader du parti Travailiste britannique, M. Ed Miliband, lui demandant d'intervenir auprès du gouvernement britannique pour la libération de tous les prisonniers politiques sahraouis.

M. Limam qui a demandé au parti Travailiste de soulever la question du procès des 24 prisonniers politiques sahraouis au Parlement britannique, a mis en exergue dans son message les irrégularités juridiques du procès constatées par de nombreux observateurs indépendants et internationaux sur place.

Dans une allocution prononcée au camp de réfugiés sahraouis de Smara à l'occasion des festivités du 37^e anniversaire de la proclamation de la République arabe sahraouie démocratique (Rasd), le président sahraoui, M. Mohamed Abdellaziz, a estimé que le procès militaire des 24

civils sahraouis de Gdeim Izik était «une nouvelle victoire pour la cause sahraouie». Le président sahraoui a réitéré avec force sa condamnation de ce procès qui a, selon ses propos, «manqué totalement d'éléments fondamentaux de la légalité et des conditions d'un procès juste de l'avis de nombreux observateurs internationaux et organisations internationales compétentes».

Le procès des 24 mis en cause dans les événements du camp de Gdeim Izik, proche d'Al-Ayoun dans le Sahara occidental occupé, avait débuté le 1^{er} février dernier, 27 mois après leur arrestation et leur emprisonnement.

Environ 40 000 Sahraouis avaient installé, à l'automne 2010, à Gdeim Izik, un camp de quelque 3 000 tentes et y avaient élu domicile pour défendre leurs droits politiques, économiques et sociaux, avant d'en être délogés par les forces marocaines.

Les prisonniers étaient notamment accusés d'atteinte à la sécurité intérieure et extérieure de l'Etat, formation d'une bande criminelle et atteinte aux fonctionnaires publics dans le cadre de l'exercice de leur fonction».

APS

PATRONAT DGD Dialogue renforcé

Des représentants du patronat participant à Alger à la réunion Douanes-Patronat national ont plaidé mercredi pour davantage de simplifications douanières, plus de dialogue avec les services des Douanes, et l'élargissement des facilitations accordées aux exportateurs.

Saluant unanimement le statut d'Opérateur économique agréé (OEA) qui donne plusieurs avantages aux PME, le circuit vert et le guichet unique, les intervenants ont appelé, cependant, pour plus d'allègement et de facilitations douanières au niveau des frontières.

M. Amar Boukcheddami du Forum des chefs d'entreprises (FCE) a estimé qu'en dépit des différentes mesures prises notamment le circuit vert et le guichet unique, «les délais de dédouanement restent encore lents».

«Les délais de dédouanement sont lents. Il faut intervenir de telle manière à réduire ces délais, d'autant que c'est rare qu'on arrive à moins de 45 jours entre l'importation et le dédouanement», a relevé le représentant du FCE au cours de cette rencontre présidée par la DG des Douanes M. Mohamed Abdou Boudérbala.

«Courtier encore plus les délais de dédouanement des marchandises au niveau des ports «permettra de réduire les coûts des produits sur le marché, ce qui aura un impact positif sur la compétitivité» des PME, a-t-il fait valoir.

De son côté, le président de la Confédération des industriels et producteurs Algériens (Cipa), M. Abdelaziz M'henni, a appelé pour un renforcement du dialogue et de la communication entre acteurs économiques et services des douanes.

«Il y a beaucoup de facilitations et d'améliorations dans les procédures douanières, mais la direction des Douanes ne répond pas aux écrits et doléances adressés par la CIPA relatifs aux préoccupations de ses adhérents», a souligné le responsable de la Cipa.

Quant au représentant des sociétés de gestion des participations de l'Etat (SGP), M. Rachid Bouchefaa, il s'est dit «satisfait» des mesures prises récemment par les services des Douanes, dont le statut d'OEA qui permet à l'entreprise d'avoir un passage prioritaire de ses marchandises importées avec un dédouanement à posteriori.

«Néanmoins, ajoute M. Bouchefaa, «il y a encore des insuffisances et des lourdeurs dans les délais des visites dans les ports», appelant aussi à écourter les délais d'examen des demandes des entreprises souhaitant adhérer au circuit vert.

Actuellement, quelque 327 opérateurs bénéficient du dispositif du circuit vert, a indiqué le DG des Douanes, affirmant que ces opérateurs pourront formuler des demandes pour recevoir l'agrément de l'OEA, afin d'accéder à plus de facilités et d'avantages. Des intervenants à cette rencontre ont insisté auprès de la direction des Douanes pour élargir aux exportateurs et aux opérateurs activant dans les services le statut d'OEA et les facilités de dédouanement.

«Je souhaiterai que les avancées décidées pour les opérateurs de la production soient élargies au plus vite au secteur des services, car les opérateurs dans ce segment sont nombreux», a déclaré M. Boualem M'rakech, président de la Confédération algérienne du patronat (CAP). M. Zaim Bensaci de la CIPA a appelé, de son côté la DGD à faire bénéficier les exportateurs des mêmes facilitations et procédures de dédouanement accordées aux producteurs et importateurs.

APS

Facilitation des opérations de dédouanement aux PME

Un consensus global s'est plus ou moins dégagé mercredi pour plus de facilitation douanières aux PME à l'issue d'une rencontre entre des représentants du patronat et des cadres de la direction générale des Douanes.



Les représentants du patronat ont ainsi plaidé au cours des travaux de cette rencontre pour davantage de simplifications douanières, plus de dialogue avec les services des Douanes et l'élargissement des facilitations accordées aux exportateurs.

Saluant unanimement le statut d'Opérateur économique agréé (OEA) qui donne plusieurs avantages aux PME, le circuit vert et le guichet unique, les intervenants ont appelé, cependant, à plus d'allègement et de facilitations douanières au niveau des frontières.

M. Amar Boukcheddami du Forum des chefs d'entreprises (FCE) a estimé qu'en dépit des différentes mesures prises notamment le circuit vert et le guichet unique, «les délais de dédouanement restent encore lents».

«Les délais de dédouanement sont lents. Il faut intervenir de telle manière à réduire ces délais, d'autant que c'est rare qu'on arrive à moins de 45 jours entre l'importation et le dédouanement», a relevé le représentant du FCE au cours de cette rencontre présidée par la DG des Douanes M. Mohamed Abdou Boudérbala.

Pour le DG des Douanes, «l'administration (douanière) doit contribuer, à l'image des autres institutions de l'Etat, à la création d'un climat serein et favorable à l'investissement». A cet effet, «un

équilibre entre l'acte de contrôle douanier et la facilitation des procédures doit être trouvé à la faveur des échanges entre les Douanes et les acteurs économiques nationaux publics et privés», a ajouté M. Boudérbala.

Par ailleurs, la mouture d'un nouveau code des Douanes destiné notamment à réviser le régime douanier vient d'être finalisée, a indiqué mercredi à Alger un responsable à la Direction générale des Douanes (DGD). Hakim Berdjoudj, directeur des études à la DGD, a indiqué lors d'une réunion regroupant les Douanes et les représentants du patronat national qu'il y a «une nouvelle mouture. C'est un projet de loi portant code des Douanes qui est pratiquement finalisé avec pour objectif de prendre en charge notamment la convention révisée du régime douanier économique et concentrer toutes les procédures simplifiées dans la législation», a-t-il précisé.

Entré en vigueur en 1979, le code des Douanes a subi des modifications en 1998, puis amendé à travers les différentes lois de finances, a dit M. Berdjoudj, qui présentait, devant des représentants d'organisations patronales un exposé sur les simplifications des procédures de dédouanement actuellement en vigueur, en présence du DG des Douanes M. Mohamed Abdou Boudérbala et des cadres de l'institution. La révision de l'actuel code des Douanes s'inscrit dans le cadre d'un

programme de modernisation des Douanes à l'orée de 2014 visant notamment à améliorer les services douaniers à travers des facilitations accordées aux opérateurs économiques, notamment les investisseurs, les producteurs et exportateurs. M. Boudérbala a annoncé, dans ce sens, qu'un nouveau cadre réglementaire sera prochainement élaboré en vue d'élargir le dispositif de l'opérateur économique agréé (OEA) pour toucher les opérateurs activant dans le secteur des services. Cette rencontre a été d'autre part une occasion pour les représentants des associations patronales d'exposer les difficultés que rencontrent les opérateurs économiques en matière de dédouanement des marchandises dans les ports algériens et avancer leurs propositions pour alléger les procédures.

Selon le président du Forum des chefs d'entreprise (FCE), M. Réda Hammami, cette rencontre devait permettre aux opérateurs d'exposer «les lourdeurs observées par les entreprises dans le régime douanier et faire des propositions pour alléger ces procédures».

Le président du FCE avait indiqué à l'APS que cette rencontre intervenait quelques jours après celle tenue avec M. Sellal pour «donner suite à ce qui a été exposé» par les organisations patronales.

La mouture d'un nouveau code des Douanes finalisée

La mouture d'un nouveau code des douanes destiné notamment à réviser le régime douanier vient d'être finalisée, a indiqué mercredi à Alger un responsable à la Direction générale des Douanes (DGD). Hakim Berdjoudj, directeur des études à la DGD, a indiqué lors d'une réunion regroupant les Douanes et les représentants du patronat national qu'il y a «une nouvelle mouture. C'est un projet de loi portant code des Douanes qui est pratiquement finalisé avec pour objectif de prendre en charge notamment la convention révisée du régime douanier économique et concentrer toutes les procédures simplifiées dans la législation», a-t-il précisé.

Entré en vigueur en 1979, le code des Douanes a subi des modifications en 1998, puis amendé à travers les différentes lois de finances, a dit M. Berdjoudj, qui présentait, devant des représentants d'organisations patronales un exposé sur les simplifications des procédures de dédouanement actuellement en vigueur, en présence du DG des Douanes M. Mohamed Abdou Boudérbala et des cadres de l'institution. La révision de l'actuel code des Douanes s'inscrit dans le cadre d'un programme de modernisation des Douanes à l'orée de 2014 visant notamment

à améliorer les services douaniers à travers des facilitations accordées aux opérateurs économiques, notamment les investisseurs, les producteurs et exportateurs.

M. Boudérbala a annoncé, dans ce sens, qu'un nouveau cadre réglementaire sera prochainement élaboré en vue d'élargir le dispositif de l'opérateur économique agréé (OEA) pour toucher les opérateurs activant dans le secteur des services. «Nous continuons à recevoir les demandes de la part des opérateurs économiques pour bénéficier du statut de l'Opérateur économique agréé (OEA). Pour le moment, ce dispositif est limité aux producteurs. Pour les services, il y a un texte réglementaire qui sera préparé», a indiqué le DG des Douanes. L'élargissement des avantages dont bénéficie actuellement un premier groupe de 28 opérateurs publics et privés, sera limité à la filière des «grands services», comme la grande distribution a, cependant, ajouté M. Boudérbala. Le statut d'OEA permet à l'entreprise bénéficiaire d'avoir un passage prioritaire de ses marchandises importées avec un dédouanement à posteriori.

Les premiers agréments ont été délivrés la semaine dernière à de grandes entreprises économiques dont Sonel-



gaz, les groupes agroalimentaires Cevital et Amor Benamor, au laboratoire médical Biopharm ainsi que le groupe de construction Etrhb-Haddad.

Le DG des Douanes a souligné également que les 327 opérateurs qui bénéficient du dispositif du circuit traditionnel, pourront formuler des demandes pour recevoir l'agrément de l'OEA, afin d'accéder à plus de facilités et d'avantage.

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA PROTECTION CIVILE

Lancement officiel à Bouira des festivités

La wilaya de Bouira abritera cette année le lancement officiel des festivités marquant la célébration, le 1^{er} mars, de la Journée internationale de la Protection civile, date de l'entrée en vigueur de la constitution de l'Organisation internationale de la protection civile (Oipc) en 1972, a indiqué jeudi cette institution dans un communiqué.



L'Organisation internationale de la Protection civile célèbre l'édition 2013 sous le thème «La Protection civile et la préparation des associations civiles à réduire les risques de catastrophes» au regard du «rôle essentiel» de ces dernières dans la sensibilisation de la société sur la nécessité de contribuer aux actions de sensibilisation.

Les festivités officielles débuteront sous l'égide du représentant du directeur général de la Protection civile, le wali de Bouira et des autorités centrales et locales. Un riche programme a été élaboré comprenant «des manifestations cul-

turelles, sportives et scientifiques ainsi que l'animation de conférences sur le rôle et les missions de la Protection civile notamment en matière de prévention et d'intervention lors d'accidents domestiques. Une exposition sur les activités de la Protection civile et les moyens utilisés dans la protection des personnes et des biens sera notamment organisée à cet effet. Une caravane de prévention et de sensibilisation sur les risques d'asphyxie est également prévue. Des retraités et les lauréats des différentes manifestations organisées seront récompensés à cette occasion.

JUSTICE

Report au 7 mars de l'examen de la plainte du magistrat Haboul contre des magistrats du Conseil d'Etat

La chambre civile près la Cour d'Alger a reporté, jeudi, au 7 mars prochain l'examen de la plainte portée par l'ex-magistrat et syndicaliste Abdallah Haboul contre 5 magistrats du Conseil d'Etat pour «fraude et dol» dans les prononcés des jugements.

L'avocat du plaignant Abdelhamid Rahiouï a demandé lors de la plaidoirie, auquel n'ont pas assisté les avocats des accusés, la définition de la responsabilité des magistrats du Conseil d'Etat qui ont rejeté le recours introduit par le magistrat Haboul, suite à la décision de sa mutation d'office à Illizi prise par le conseil de discipline pour cause d'absence du travail et manquement à ses obligations.

Les cinq magistrats se sont basés dans leur jugement sur deux jurisprudences judiciaires, en l'occurrence les deux circulaires dont le magistrat avait requis la présentation. Toutefois, sa demande a été rejetée, ce qui signifie que les deux jurisprudences en question

n'existent pas matériellement, selon l'avocat du plaignant qui estime que la décision des juges constitue «un harcèlement contre son client».

La défense a demandé l'application de la loi conformément à l'article 150 de la Constitution qui stipule que «la loi protège le justiciable contre tout abus ou déviation du juge».

L'affaire remonte à décembre 2005 lorsque les membres du conseil de discipline avaient décidé la mutation d'officier du magistrat Haboul, alors conseiller près la cour de Bordj Bou-Arréridj à Illizi, comme mesure disciplinaire pour manquement et absence du travail. Le ministre de la Justice de l'époque, M. Tayeb Belaïz, avait en conséquence décidé sa mutation dans la wilaya d'Ilizi et contre laquelle le plaignant a introduit un recours devant le Conseil d'Etat.

L'ex-ministre de la Justice, qui occupe actuellement le poste de président du Conseil constitutionnel, avait

alors rétorqué que les décisions du conseil de discipline ne pouvaient faire l'objet d'une demande d'annulation mais plutôt d'un recours en cassation se basant sur le cas de jurisprudence judiciaire n° 0191886, que le magistrat Haboul avait demandé de le présenter aux cinq magistrats du Conseil d'Etat qui ont décidé, en juin 2007, l'irrecevabilité du recours en la forme, mais en citant une jurisprudence portant cette fois-ci le numéro 16886.

Le tribunal administratif d'Alger avait rejeté en janvier dernier la plainte de M. Abdallah Haboul contre l'ex-ministre de la Justice, M. Tayeb Belaïz, au motif qu'elle était «infondée».

M. Haboul avait introduit une plainte contre M. Tayeb Belaïz pour refus de ce dernier de prendre des mesures légales contre l'ex-conseiller au ministère M. Ali Badaoui qui aurait proféré des insultes contre le plaignant en 2005 lors de sa comparution devant le conseil de discipline.

TAMANRASSET
Un conseil consultatif des présidents des quartiers installé

Un conseil consultatif, composé de 10 représentants des quartiers de la capitale de l'Ahaggar, a été installé jeudi à Tamanrasset, a-t-on constaté. La cérémonie d'installation qui a eu pour cadre la maison de la culture de Tamanrasset, en présence des représentants, associations de quartiers et des élus communaux, a donné lieu à l'explication des objectifs et missions dévolues à cette instance consultative, créée à l'initiative locale. Cette instance locale, trait d'union entre autorités locales et citoyens, s'assigne, entre autres objectifs, le rapprochement de l'administration des administrés, l'implication du citoyen dans la gestion des affaires locales ayant trait au développement, ont indiqué les responsables de la commune de Tamanrasset. L'examen des programmes de

développement retenus pour la région à travers des rencontres de proximité périodiques en fonction d'un calendrier, ainsi que les préoccupations des citoyens qui seront soulevées aux autorités locales, font parties des objectifs assignés au nouveau conseil consultatif, a-t-on ajouté de même source.

Le président de l'APC de Tamanrasset, M. Zounga Ahmed Hammad, a indiqué que «cette initiative reflète une réelle volonté dans l'implication du citoyen, en tant que véritable partenaire, dans la gestion des affaires locales».

Le même responsable a convié à cette occasion les membres de cette instance locale de «faire preuve de responsabilité et de crédibilité» pour faire réussir leur mission.

MELLAH À PARTIR SOUK AHRAS**Le mouvement associatif national appelé à privilégier la concertation avec les jeunes**

Le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Jeunesse et des Sports, chargé de la jeunesse, M. Belkacem Mellah, a appelé jeudi à Souk Ahras, le mouvement associatif national, à œuvrer à la création d'espaces de concertation avec les jeunes.

Président une rencontre qui a réuni, à la Maison de jeunes de la ville, les représentants du mouvement associatif local, le secrétaire d'Etat a invité les associations à «privilégier le dialogue et la concertation avec les jeunes».

Il les a également appelés à concevoir, conjointement avec les autorités des wilayas du pays, un plan d'action en direction des jeunes et de promouvoir dans leurs rangs une authentique citoyenneté.

M. Mellah a également exhorté le mouvement associatif à «faire évoluer son mode de travail» pour être «capable de gérer et d'exécuter avec efficience ses projets» et pour «constituer une force de proposition sur les diverses questions qui touchent aux jeunes, dans une démarche de renforcement de la concertation».

Estimant nécessaire de réaliser, par les représentants du mouvement associatif, un diagnostic de l'état des infrastructures de jeunesse et de sport dans la wilaya, le secrétaire d'Etat a ajouté que les 3 700 établissements de jeunes du pays sont «tenus d'assumer pleinement leur rôle et s'ouvrir aux associations».

Il a également affirmé qu'il sera procédé «prochainement» à l'implication des comités de quartiers dans la gestion de ces établissements qui, a-t-il reconnu, sont actuellement confrontés à un déficit en encadrement.

Saluant l'intérêt accordé à la jeunesse par le président de la République et le Premier ministre, à travers la constitution d'une commission sectorielle réunissant 15 départements ministériels, il a relevé que les efforts sont orientés vers l'amélioration des performances des établissements de jeunes et de la prise en charge qu'ils offrent aux jeunes.

M. Mellah a également fait état de la présentation par la commission sectorielle d'un projet portant sur l'institution d'une «carte jeune» permettant à son porteur d'accéder gracieusement aux auberges de jeunes et de bénéficier de remise sur les transports et dans les hôtels.

Le secrétaire d'Etat avait auparavant inspecté, à l'entame de sa visite de travail à Souk Ahras, le camp de jeunes d'Aïn Sennour, dans la commune de Machrouha et visité les maisons de jeunes de Tiffech et de Rakouba ainsi que les complexes de proximité de Sedrata et de M'Daourouch.

APS

Anti-cancer

Buvez 3 tasses de café par jour

Trois tasses de café par jour pour gagner en espérance de vie, c'est le conseil que donne l'Institut national du cancer américain aux quinquagénaires.



Boire cinquante tasses de café à votre échelle de vie, quelque chose que l'Institut national du cancer américain recommande aux quinquagénaires. Mais pour les personnes qui boivent plus de 3 tasses par jour, l'espérance de vie est diminuée de 10%.

Pour les personnes qui boivent plus de 3 tasses de café par jour, l'espérance de vie est diminuée de 10%. Et pour les personnes qui boivent plus de 5 tasses par jour, l'espérance de vie est diminuée de 15%.

Seul le café noir a été étudié. Les personnes qui boivent du café avec du sucre ou du lait ont une espérance de vie plus élevée que celles qui boivent du café noir.

Le café noir a été étudié. Les personnes qui boivent du café avec du sucre ou du lait ont une espérance de vie plus élevée que celles qui boivent du café noir.



5 idées reçues sur le café

Il permettrait de vivre plus longtemps, de réduire les risques d'AVC chez les femmes et protègerait la mémoire. Mais les vertus que l'on prête au café sont-elles toutes réelles ?

1 La caféine rend dépendant Faux



Seuls 10 à 20% de consommateurs semblent gênés par l'arrêt de la consommation de caféine. Il n'existe, en tout, pas de syndromes de manque analysés scientifiquement. Les plus gros buveurs de café peuvent ressentir des maux de tête et parfois de l'irritabilité.

2 Le café, bon pour la digestion Vrai



En effet, le café permet de combattre la constipation et pourrait éviter la formation de calculs dans la vésicule biliaire.

3 Le café, bon pour l'activité sportive Vrai



La caféine diminue la fatigue, améliore l'état respiratoire et augmente la capacité de contractions musculaires. Que d'atouts pour les sportifs ! La caféine était même, jusqu'en 2004, considérée comme produit dopant !

4 Le café, contre-indiqué avec certains médicaments Vrai

Toutes les boissons contenant de la caféine sont à proscrire pendant un traitement antibiotique (en particulier énoxacine, ciprofloxacine) et avec les médicaments

contenant de la théophylline (sirop contre la toux, antiasthmatique).

5 Le café, un remède contre la migraine Vrai

La caféine est vasoconstrictrice et elle est analgésique (antidouleur) surtout quand elle est

consommée avec du paracétamol ou de l'aspirine. Elle diminue l'intensité et la durée des migraines.

MESSALI HADJ

Gloire et déclin

Par Amar Belkhodja (•)

Messali Hadj de son vrai nom Mesli Ahmed est venu au monde sous les cieux de Tlemcen le 15 mai 1898. Le service militaire qu'il accomplit sous les drapeaux français à Bordeaux lui permet de découvrir un monde en mouvement contrairement à ce qu'il a laissé là-bas derrière lui dans le bled où tout semblait être figé, la société algérienne, depuis l'agression de 1830, continuait à faire sa descente aux enfers.

Retour à Tlemcen où l'éveil nationaliste précoce va conquérir l'esprit de celui qui va, à son tour, subjuguer les masses et les mobiliser dans le combat anticolonialiste. Le passage de l'Emir Khaled à Tlemcen impressionna vivement le disciple de la confrérie Derkaoua qui s'était soulevée contre la présence turque en Algérie. Les premiers débâcles avec l'administration française commencent très tôt. Messali quitte pour la deuxième fois le bercail. Mais cette fois-ci n'est pas enrôlé de force dans une armée. Il va à la conquête du Paris des communards et de Louise Michel, l'héroïne de 1870. Il pratique tous les métiers et en parallèle, il assiste en qualité d'auditeur libre à certains cours universitaires. Messali fait partie de cette avant-garde du C.F.P. (certificat d'études primaires) comme la qualifia ainsi le sociologue Abdelkader Djeghloul. Une génération d'autodidactes qui ont fait de la recherche du savoir et de l'instruction un devoir patriote. Il fréquente quelque temps les communistes français puis prend avec eux des distances en ce sens que des divergences de fond opposaient les nationalistes algériens et le P.C.F. Les premières frictions avaient déjà commencé en 1924 lorsque Ali El Hammami lança carrément un encier en plein visage de Maurice Torez, secrétaire général du P.C.F. El Hammami refusa catégoriquement que la délégation algérienne invitée au congrès de Moscou soit conduite par le P.C.F. et en son nom. Ce sont les premières brouilles avec la gauche française. Dans ce Paris multicolore, mouvementé et révolutionnaire, la communauté maghrébine estime qu'il était temps de s'organiser et d'exprimer clairement ses revendications. C'est bel et bien Paris qui va préélever Alger dans sa qualité de «La Mecque des révolutionnaires». Lénine, El Hammami, Hochiminh, Messali, d'autres leaders africains, Khomeyni, le dernier en date, tous auront séjourné dans la capitale des lumières.

Messali est co-fondateur de l'Etoile Nord-africaine. Comme son nom l'indique, elle est d'abord maghrébine avec comme membres Chadli le Tunisie, Hassan El Ouazzaï, le Marocain et Abdelkader hadj Ali, l'Algérie comme président, originaire de Sidi M'hamed Benali dans la région de Relizane. Tous les historiens ou presque tous, s'accordent de dire que la naissance de l'E.N.A remonte à l'année 1926. Une année après, en 1927, c'est Messali Hadj qui succède à Abdelkader Hadj Ali, un autre pionnier qui mourra dans l'oubli et l'anonymat. C'est désormais l'Etoile de Messali qui va briller. L'enfant de Tlemcen va être un tribun hors pair. Il est éloquent tant en arabe qu'en français. Il sème le sentiment nationaliste et fait prendre conscience aux travailleurs immigrés leurs conditions d'exploités et de colonisés. Désormais, il sera leur leader incontesté et incarnera mieux que quiconque leurs aspirations.

Au congrès de Bruxelles, en 1927 – il a 28 ans – Messali se fait le porte-parole de l'Algérie colonisée. Le programme de l'E.N.A. est clair. L'indépendance de l'Algérie et du Maghreb. Les Français ne prêtent pas une oreille attentive aux revendications défendues avec ferveur par Messali et ses compagnons. Bien au contraire, le verbe du nouveau leader commence à les irriter. Le 29 novembre 1929 l'E.N.A. est dissoute. Elle



est reconstituée en 1933 sous l'appellation de Glorieuse Etoile Nord-Africaine. La répression commence à frapper durement les éléments du premier courant national indépendantiste. Messali est condamné par la justice française successivement à six mois de prison en 1934 et en 1936. De l'autre côté de la Méditerranée, dans l'Algérie colonisée, il y a un autre climat politique. L'oppression est vécue plus durement. Le code de l'indigénat sévit impitoyablement. Les revendications sont timides, prudentes. Elles ne sont pas présentées avec la même veuve et le même engagement, comme le fait à Paris Messali et ses amis.

Nous vivons à l'heure du Congrès musulman. Les élus les communistes et les oulamas envoient une délégation à Paris. Elle revient bredouille. «Les délégués ont ramené des têtes d'oeie», se dit-on dans les milieux populaires avec dérision parce que les autorités françaises avaient offert à leurs invités algériens des cannes ornées de têtes d'oeie. Au retour, Messali embarque dans le même navire que les convives de Paris. Il avait en quelque sorte tenu le pari qu'il présentera en Algérie son programme avec le même ton et sans y changer quoi que ce soit. Il était décidé à démolir les thèses d'assimilation du congrès musulman. Son entrée en Algérie est fracassante. Son discours du 2 août 1936 devant 20 000 personnes est historique.

Les Algériens découvrent en lui un homme dont le patriotisme déborde de tous les pores. Les Français suivent de très près l'avancée fulgurante de ce leader qui chaque jour voit sa popularité s'élargir. Le Front populaire qui assure depuis peu les destinées de Marianne devient quant à lui impopulaire dans les milieux nationalistes algériens, puisqu'il vient de dissoudre – le

26.01.1937 – l'Etoile Nord-Africaine. On pourra alors dire que le premier parti nationaliste a vécu, sous cette appellation du moins.

Messali et ses amis tentent de relancer le mouvement sous le nom de «Union nationale des musulmans Nord-Africains». Cela ne dure pas longtemps. Et c'est en mars 1937 que le P.P.A va naître. Si sa naissance a lieu à Paris, le nouveau parti de Messali va grandir, vivre et... survivre en Algérie. C'est un tournant décisif dans la vie du mouvement nationaliste en ce sens que l'avant-garde algérienne va rentrer chez elle et militer avec et aux côtés de son peuple. Seulement en cours de route, le mouvement perd des cadres. Ils ne sont pas nombreux mais leur rôle n'a pas été des moindres dans la montée du nationalisme algérien. Cette fois-ci, c'est Imache Amar qui ne partage plus les opinions de Messali. Il n'est pas tout à fait d'accord avec le contenu du nouveau programme.

L'ancien rédacteur du «Paria», l'ancien compagnon de lutte d'Ho-Chi-Minh, à l'aube des grandes luttes, se retire humblement comme ce fut le cas du premier président de l'E.N.A. Abdelkader Hadj Ali. Ils disparaîtront du paysage politique comme ils y sont venus : anonymes, désintéressés, l'Algérie au cœur.

Messali ne lâche pas le gouvernail. Il est décidé d'aller jusqu'au bout. En Algérie, la répression est plus féroce. La gauche française laisse faire. Ses positions sont toujours surprenantes. Les communistes conquièrent l'admiration quand ils soutiennent activement en 1920 l'insurrection de l'Emir Abdelkrim El Khetabi dans le Rif marocain. Plus tard, en 1956, ils votent au Parlement les pouvoirs spéciaux contre les insurgés algériens. Ils déçoivent. En novembre 1937, Messali Hadj est arrêté et

condamné à deux ans de prison. Lui et ses compagnons observent la grève de la faim, c'est pour la première fois que les Algériens utilisent ce moyen dans le combat politique. Le 27 août 1939, Messali est libéré, la deuxième guerre mondiale éclate. Le P.P.A. est dissout. El Ouma et Le Parlement, organe du parti, sont interdits. Les militants du Parti du Peuple Algérien militent dans la clandestinité. La machine répressive ne s'arrête pas d'asséner des coups aux leaders – tous courants confondus – et militants de la cause algérienne. C'est évidemment Messali Hadj qui devient la première cible de cette féroce répression. Le 28 mars 1941, il est condamné à 16 ans de travaux forcés. Il est écourté à Lambèze où il séjourne dans d'affreuses conditions pendant deux années.

Le 23 avril 1943, après le débarquement américain en Afrique du Nord, Messali Hadj est assigné à résidence à Boghar dans la région de Médéa. Croyant sensibiliser le chef de la résistance française, Messali Hadj adresse de sa résidence surveillée, une correspondance qui soulève le problème algérien au général de Gaulle le 11 octobre 1943. En guise de réponse de la part de l'un des défenseurs du «monde libre», Messali est déporté manu-militari à In Salah dans le Sud algérien. Deux mois après, le 31 décembre 1943 à résidence à Ksar Chellala où il reçoit deux fois consécutives, en 1944 la visite d'une autre grande figure du mouvement nationaliste : Ferhat Abbas, le «seul pharmacien qui n'aime pas les ordonnances», disait de lui, avec un humour percutant, certains journalistes à propos de l'ordonnance Régnier de 1944. La rencontre des deux leaders à Ksar Chellala porte la création des «Amis du manifeste et de la liberté» avec comme plate-forme revendicative le fameux manifeste présenté par F. Abbas aux responsables français le 10 février 1943.

Les deux hommes sont d'accord. Le mouvement «A.M.L.» qui regroupe tout le monde sauf le PCA, naît et prend de l'ampleur. Les choses et les événements vont à un rythme vertigineux. L'engouement des masses porte les «A.M.L.» au-devant de la scène politique. Les Français sont fort inquiets. Le 18 avril 1945, des troubles éclatent à Ksar Chellala à cause d'un administrateur de commune mixte qui avait la phobie des nationalistes. Messali Hadj est aussitôt déporté à El-Golea puis à Brazaville. L'Algérie est propulsée de drame en drame. Le 8 mai 1945, le peuple algérien subit l'un des grands massacres du siècle. En octobre 1946, Messali Hadj est autorisé à s'installer à Bouzareah (Algier). Naissance du M.T.L.D (Mouvement Pour le Triomphe des Libertés Démocratiques), courant légaliste puisque le P.P.A. sera l'aile clandestine du mouvement. Lors des congrès du P.P.A-M.T.L.D. en 1947, les décisions finales portent sur la création de l'O.S. (organisation spéciale) chargée de préparer le combat armé pour détruire une fois pour toutes le système colonialiste. En 1950, le mouvement subit de dures épreuves.

L'O.S. est complètement démantelée par la police coloniale. Messali Hadj entame en 1952 une tournée dans certaines villes d'Algérie. A Orléanville (El-Asnam) les choses tournent mal. La population réserve au leader un accueil digne d'un chef d'Etat. En 1950, le mouvement subit de dures épreuves.

•••

●●● Suite page 14

Comme à l'accoutumée, la police fait de la provocation et tire sur la foule. Deux jeunes Asnamis sont tués. Messali est arrêté le 14 mai 1952. Date importante dans l'existence mouvementée du vieux routier du nationalisme algérien. Car, dès lors qu'il ne va plus revoir son pays. C'est inouï comme les choses vont être exécutées avec un empressement fantastique. En effet, c'est à El-Asnam même que la police française fait signer à Messali une notification d'un arrêté d'expulsion d'Algérie. A quel moment cet acte d'expulsion fut-il rédigé ? Toujours est-il que Messali est empêché de rentrer chez lui à Bouzaréah pour emporter ses affaires personnelles. Il est conduit manu-militari à Boufarik où un avion le transporte en France. Niort sera sa nouvelle assignation à résidence. La dernière. Ces déportations et arrestations successives ne vont pas certainement servir Messali dans la conduite du Parti qui va connaître l'une des plus graves crises. En 1953-1954, l'affrontement va être irréversible entre Messali Hadj et certains cadres de son Parti. Il exige les pleins pouvoirs et sa désignation à vie à la tête du mouvement. Hocine Lahouel, l'un des dissidents proclame que le Messalisme n'est pas obligatoirement synonyme de nationalisme. En juillet 1954, c'est pratiquement la rupture, une grave fracture va déstabiliser le P.P.A.-M.T.L.D.

Les pro-Messali organisent un congrès à Bruxelles en août 1954. Les «Centralistes» (membres du Comité central) tiennent le leur à Alger. La base militante est désemparée. Elle ne parvient pas à cerner les causes de ce déchirement entre frères de combat appartenant au même parti. Les accusations mutuelles vont bon train. Au cœur de la tragédie, un groupe de cadres prennent conscience du danger et se soucient de préserver l'unité à la base. Ils mettent en place dès mars 1954, le C.R.U.A (Comité Révolutionnaire d'Unité et d'Action) pour tenter de rallier les antagonistes, sans succès. Personne des deux camps ne prête attention à leurs appels de détresse. Ces «Khawaridj» des temps modernes vont passer outre. Ils se lancent dans le pari du siècle : déclencher la lutte armée avec ou sans Messali, avec ou sans les «Centralistes» «même si elle doit se faire avec les singes de la Chiffa», s'il faut reprendre le coup de colère du regetté et honorable Mohamed Boudiaf.

En octobre 1954, la gestion précoce touche à son terme. Elle avait commencé en juin 1954 avec la réunion des 22, en dépit de quelques défections en cours de route. Le FLN est né le 1er novembre 1954. L'insurrection éclate. Les loyalistes de Messali lancent parallèlement le M.N.A. La France coloniale sème la discorde pour affaiblir et faire échec au mouvement armé du peuple algérien. L'Etoile de Messali commence à s'étirer, lui qui a partagé la paternité du nationalisme algérien avec d'autres compatriotes, lui qui aura passé neuf années d'emprisonnement, de déportation et de persécutions. Après la gloire, c'est le déclin et la solitude. Après 1962, Messali tente de ranimer le P.P.A. qu'il créa en 1937. Peine perdue. Les Algériens ont désormais d'autres préoccupations. Seule l'histoire se chargera un jour de trancher et de nous faire revisiter les méandres de la psychologie des hommes pour comprendre ce qui peut provoquer entre eux des chocs de brutalité et de division. Au déclin de sa vie, Messali Hadj a failli mourir en apatride, loin et privé d'une patrie pour laquelle il sacrifia les plus belles années de son existence. Ferhat Abbas, en lui rendant visite à Paris, voyait l'homme dépérir et, craignant que la mort le surprenne dans l'amer exil, avait intercéde plus d'une fois auprès des autorités algériennes pour que Messali obtienne un passeport... Messali Hadj meurt à Paris le 3 juin 1974 à l'âge de 76 ans. Son corps fut rapatrié et enterré dans sa ville natale Tlemcen, le 7 juin 1974.

©Journaliste-auteur

51^È ANNIVERSAIRE DES MANIFESTATIONS POPULAIRES DU 27 FÉVRIER 1962 DANS LA RÉGION DE OUARGLA

La résistance des Oasis contre l'occupation française, thème d'un séminaire

La résistance, dans ses aspects sociaux et culturels des populations des Oasis contre l'occupation française, a été au centre d'une rencontre organisée mercredi à Ouargla dans le cadre du 51^È anniversaire des manifestations populaires du 27 février 1962 dans la région de Ouargla.



Organisée par l'association éponyme, cette rencontre a mis en exergue, au travers des communications ayant trait à ces manifestations historiques, l'expression claire du rejet des populations de Ouargla des desseins de la France coloniale visant la séparation du Sahara du reste du pays.

M. Redouane Chafou, du centre universitaire d'El Oued, a souligné dans son exposé que les soulèvements populaires du 27 février 1962 à Ouargla constituent une réponse claire aux welléités de la France coloniale de séparer le Sahara algérien du reste du territoire national.

«La sortie des jeunes, nourris de patriotisme et d'un niveau culturel acquis dans des écoles coraniques, zaouïas et dans d'autres structures relevant de l'association des Ouïlémus musulmans algériens, a été une véritable secousse qui a ébranlé les plans de la France coloniale», a indiqué l'intervenant.

M. Chafou a également mis en exergue le rôle du théâtre algérien, à l'instar de la troupe de Biskra avec sa pièce «Fi Sabil Tadj» (pour la couronne),

dans la sensibilisation et la mobilisation de la population et la prise de conscience du peuple algérien à l'égard des visées coloniales. L'universitaire de Ghardaïa, Lakhdar Aouarib, a soutenu que «le plan colonial de séparation du Sud a commencé en fait à prendre forme en 1957 avec la création par la France coloniale, de deux départements sahariens : la Saoura et les Oasis».

«Les populations du Sahara ont, par conscience et par fidélité à la Révolution du 1er novembre 1954, catégoriquement rejeté et mis en échec le plan ourdi contre l'intégrité du territoire de l'Algérie et l'unité de son peuple, à travers une contre-propagande démentant les allégations de la France coloniale et mettant à nu ses véritables intentions concernant le Sahara algérien», a-t-il expliqué.

Le Moudjahid Abdelkader Touahir, témoin vivant ayant pris part aux manifestations du 27 février 1962, a retracé succinctement la préparation de cet événement historique qui a «faussé les calculs de la délégation française qui séjournait alors à Ouargla pour sonder

l'opinion locale et la convaincre de son plan de séparation». Cependant, a-t-il témoigné, la population qui est sortie dans la rue pour rejeter ce plan, a bravé les forces coloniales qui n'ont pas hésité à recourir à la force et à la terreur pour réprimer ces manifestations, faisant plusieurs martyrs, à leur tête Chetti Loukal, et de nombreux blessés parmi la population locale, raconte M. Touahir.

La commémoration du 51^È anniversaire de ces manifestations a été marquée par l'organisation d'une réception en l'honneur de la famille du premier Chahid de ce soulèvement populaire, en l'occurrence Chetti Loukal, ainsi qu'en l'honneur des moudjahidines de la région, et des lauréats des concours initiés à cette occasion. La commémoration a donné lieu également à une cérémonie de recueillement au pied de la stèle commémorative de Ouargla, à la mémoire des glorieux Chouhada, en plus de l'organisation, à la maison de la culture Moufdi Zakaria, d'une exposition de photographies et de documents historiques concernant la région.

ADRAR Cérémonie posthume en l'honneur du défunt moudjahid Ahmed Draya

Une cérémonie en l'honneur du défunt moudjahid colonel Ahmed Draya, a été organisée mercredi à l'université qui porte son nom à Adrar à l'initiative de l'association Mechaâl Echahid (Flambeau du martyr). Coïncidant avec la commémoration du 25^È anniversaire de la mort du moudjahid, cette initiative se veut une opportunité pour retracer la vie de cette personnalité révolutionnaire nationale et mettre en exergue ses œuvres, ses sacrifices et sa contribution à la lutte armée contre l'occupant français dans cette région du Sud du pays, a indiqué le président de l'association, M. Mohamed Abbad. M. Abbad a présenté cette occasion comme une opportunité de réunir deux générations,



celles de la Révolution et post-indépendance, et réaffirmer la fidélité au message des martyrs. «La présence en force de moudjahidine, enseignants et étudiants, à cette occasion, est un message et

un signe clair de la reconnaissance et du respect que vous la population de la région à cette personnalité révolutionnaire», a soutenu le président de l'association Mechaâl Echahid. Une confé-

rence sur l'action révolutionnaire et les circonstances de son déploiement dans les vastes régions du Sud a été animée par des universitaires et chercheurs. Intervenant à cette rencontre, le directeur général des archives nationales, M. Abdelmadjid Chikhi, a donné un aperçu sur la vie du défunt moudjahid qui avait assumé, après le recouvrement de la souveraineté nationale, plusieurs responsabilités nationales. Des témoignages vivants ont, tour à tour, relaté leurs liens avec le défunt moudjahid, son parcours militant et militaire, sa droiture, sa bravoure et ses principes, à même de constituer une source d'inspiration et un modèle à suivre.

APS

ACCIDENTS DE LA ROUTE : 9 morts et 56 blessés dans plusieurs wilays

Neuf personnes sont mortes et 56 autres ont été blessées dans vingt-huit accidents de la route, pour la journée du mardi, a indiqué mercredi le Commandement de la Gendarmerie nationale dans un communiqué. Durant la journée du 26 février 2013, vingt-huit accidents de la circulation routière, dont sept mortels et vingt et un corporels, ont été constatés par les unités de la Gendarmerie nationale à travers vingt wilays, a précisé la même source. Ces accidents ont également engendré des dégâts matériels importants à trente-six moyens de locomotion impliqués, a ajouté le communiqué. L'accident le plus grave a été enregistré à 6 heures 30 mn sur la RN 6A reliant Bougibou à El Bayadh, dans la commune de Kef Lahmar où trois personnes sont décédées et dix-sept autres blessées. «En amorçant un virage dangereux, le chauffeur d'un autocar de transport collectif de voyageurs de marque Higer, se rendant d'Alger vers El Bayadh, a perdu le contrôle de son moyen de locomotion, qui s'est renversé», ont expliqué les services de la Gendarmerie nationale.

SELON LA SÛRETÉ NATIONALE La délinquance juvénile en baisse de 15% en 2012 par rapport aux années précédentes

La délinquance juvénile est en baisse de 15% en 2012 par rapport aux années précédentes, a relevé jeudi la commissaire divisionnaire, Mme Kheira Messaoudène, chef de bureau national de la protection de l'enfance et de la délinquance juvénile à la direction de la police judiciaire. «Les chiffres de la délinquance juvénile sont en baisse de 15% en 2012 par rapport aux années précédentes, grâce notamment aux actions de sensibilisation et aux semaines d'information initiées par la sûreté nationale», a déclaré Mme Messaoudène sur les ondes de la Chaîne III de la Radio nationale.

À titre d'exemple, elle a fait remarquer qu'en 2002 le nombre de mineurs impliqués dans différents délits était de 12 000, alors qu'en 2012 il s'était établi à près de 8 000 délinquants impliqués. Concernant les facteurs qui favorisent la délinquance juvénile, la même responsable a cité notamment la déperdition scolaire et la crise vécue par l'Algérie durant les années 1990. Sur la nature des délits commis en 2012, Mme Messaoudène a précisé que les atteintes aux biens, notamment les vols, viennent en première position avec 2 870 délinquants impliqués, puis les coups et blessures volontaires avec 1 905 cas, suivis de la dégradation de biens d'autrui (363 cas) et associations de malfaiteurs (302 cas). Elle a fait remarquer, en outre, que le taux de récidive des délinquants impliqués était d'environ 40%. La commissaire divisionnaire a noté qu'Alger, avec 729 délinquants impliqués, vient en tête des wilays où le plus grand nombre de délits a été recensé, suivie d'Oran, avec 552 cas et d'Annaba, avec 500 cas. Pour les wilays du sud, Biskra arrive en tête avec 246 délinquants impliqués, a-t-elle poursuivi. A la question de savoir si la détentio

BAB EZZOUAR Ils l'assassinent pour une voiture 20 ans de prison

A.Ferrag

En ce mois de février 2013, le tribunal criminel d'Alger a rendu son verdict dans une affaire de meurtre.

Ils étaient deux à comparaître pour répondre d'un acte aussi macabre qu'intrigant, perpétré sur Assia, une jeune femme âgée de 39 ans.

Les faits remontent au 29 octobre 2011, par une journée torride, lorsque Hakim et Nabil, âgés respectivement de 40 et 38 ans ont violemment agressé Assia. En effet, ces derniers ont donné à Assia de descendre de son véhicule 207 en la menaçant d'un poignard, avant de lui asséner 8 coups de couteau ; l'abandonner gisant dans une mare de sang avant de prendre la fuite. Après une minutieuse enquête, les deux criminels sont arrêtés.

Debout dans le box des accusés, les deux assassins attendent silencieusement leur jugement, le regret, la peur, voir la naïveté marquant leurs visages aux traits enfantins et les yeux baissés, probablement incapables de supporter les regards que l'assistance pose sur eux, des regard chargés de curiosité mais aussi de mépris et de haine. Les



deux criminels sont accusés d'association de malfaiteurs, d'homicide volontaire avec prémeditation, de vol qualifié et de menaces à l'arme blanche. Devant tant de preuves, les accusés passent aux aveux et racontent les circonstances de leur crime. Ils ont tué Assia afin de lui voler sa voiture.

Le président ne manquera pas de mentionner le lourd passé de Hakim qui possède un cassier judiciaire bien chargé. L'avocat de la partie civile, quant à lui, insiste sur le fait que les mis en cause ont arraché la vie à une jeune femme innocente. «Les accusés sont un danger public, ils ont commis le plus grave des délits. Pour voler, ils n'ont pas hésité à tuer, nous ne pou-

vons en aucun cas leur accorder les circonstances atténuantes.» Lors de son réquisitoire, le procureur insiste sur le fait qu'il s'agit de dangereux criminels qui doivent être jugés pour homicide volontaire et vol qualifié et fit ressortir dans son réquisitoire la gravité des faits pour lesquels étaient poursuivis les accusés avant de demander une peine de réclusion criminelle à perpétuité contre eux. L'avocat de la défense pour sa part, appuie sa plaidoirie sur le fait que l'intention était de voler et non de tuer, et réclame des circonstances atténuantes.

Après délibérations, le juge donne le verdict : Hakim et Nabil écopent de 20 ans de réclusion criminelle chacun.

Homicide volontaire avec prémeditation 18 ans de prison

La veille de l'Aïd El Adha de l'année 2011, un jeune homme âgé de 42 ans, père de famille, a trouvé la mort dans de pâtières circonstances. Un groupe de jeunes l'aurait agressé, à l'arme blanche. Si sauvagement qu'il succomba à ses blessures.

Des témoins oculaires déclarent que l'agression a eu lieu tard dans la soirée. Abandonnant la victime gisant dans une mare de sang, les agresseurs ont ensuite pris la fuite à bord du véhicule du défunt.

Après enquête, la police procède à l'arrestation des deux mis en cause qui étaient activement recherchés. L'un de ces individus, le nommé Yazid, 32 ans repris de justice, faisait partie



d'une bande de malfaiteurs qui a été démantelée, agressant le citoyens de jour comme de nuit, à l'arme blanche, pour les délester de leurs biens. Quant au nommé Sabri, âgé de 29 ans, c'est un repris de justice. Le procès de cette affaire a eu lieu en session criminelle au tribunal d'Alger, en ce mois de février 2013, où les deux accusés comparurent. A la barre, les mis en cause sont

accusés d'association de malfaiteurs, d'homicide volontaire avec prémeditation, de vol qualifié et de menaces à l'arme blanche. Le président leur rappelle leur passé judiciaire en leur faisant remarquer qu'ils n'en étaient pas à leur première agression, énumérant, comme preuve, les nombreuses victimes.

Le ministère public, relatant les faits contenus dans le dossier, requiert la peine de 25 ans à l'encontre des deux assassins. Les avocats de la défense plaident les circonstances atténuantes. Après délibérations, le verdict est enfin prononcé : Yazid et Sabri sont condamnés à 18 ans de réclusion criminelle.

A.F.

ORAN

Démantèlement de deux réseaux de faussaires de billets de banque

Deux réseaux de faussaires de billets de banque ont été démantelés, mardi soir à Oran, par les forces de police, a-t-on appris mercredi auprès de la Sûreté de wilaya d'Oran.

S'agissant du premier réseau, deux faussaires de nationalité algérienne ont été arrêtés à Bir El Djir (Oran) en possession de faux billets de coupures de 100 euros et autant de coupures de 2 000 et 1 000 DA, a souligné le chef de la 16^e sûreté urbaine d'Oran lors d'un point de presse organisé au siège de la

sûreté de wilaya. Un autre trafiquant de nationalité camerounaise qui activait dans un deuxième réseau au niveau du secteur urbain Sidi El Bachir (ex-Plateaux) d'Oran a été mis hors état de nuire pour les mêmes chefs d'inculpation, a ajouté le même responsable.

Agissant sur renseignements, les éléments de la brigade de recherche et d'investigation ont arrêté ce faussaire à Oran, en sa possession des centaines de coupures de faux billets de 100 euros, 50 euros, 200 euros et autres

faux billets de 1 000 et 2 000 dinars.

Par ailleurs, une autre personne âgée de 32 ans qui activait sans registre de commerce a été arrêtée pour commerce ilégal de boissons alcoolisées et spiritueux par les forces de police, puis déférée au parquet.

Un lot de 1 060 bouteilles de spiritueux a été saisi suite à une perquisition dans son domicile au centre-ville d'Oran, a-t-on ajouté de même source.

APS

Programme du samedi 2 mars 2013



10h30 : Le soleil et la vérité (12) rediff - Feuilleton alg
11h00 : Actu-elle «rediff» - Magazine
12h00 : Journal en français+météo - Information
12h20 : Yakoute (11) - Feuilleton double
13h40 : Tipaza «rediff» - Documentaire
14h25 : Yaoumiyate moudir ame (20) - Feuilleton arabe
15h10 : El aaranibe el moughamira - Lmétrage dessin animé
16h05 : Il était mille fois n°08 «rediff» - Série enfantine
16h25 : Takder tarbah - Emission de jeux
17h00 : Santé mag - Magazine de santé
18h00 : Journal en amazigh - Information
18h30 : Le soleil et la vérité (13) - Feuilleton alg
19h00 : Journal en français+météo - Information
19h30 : Relais - Emission
20h00 : Journal en arabe - Information
20h45 : A cœur ouvert (rediff) - Emission de divertissement
22h30 : Alhane wa chabab - Emission
oohoo : Journal en arabe - Information



12:00 Les douze coups de midi - Jeu
12:45 Météo
12:48 Trafic info - Magazine de services
12:50 L'affiche du jour - Magazine sportif
13:00 Journal
13:20 Reportages - Magazine de reportages
15:15 Ghost whisperer - Série fantastique - Un monde sans esprit - Saison 1 (20/22)
16:00 Ghost whisperer - Série fantastique - En chute libre - Saison 1 (21/22)
16:55 Tous ensemble - Magazine de société
17:50 Tous ensemble - Magazine de société
18:45 50mn inside - Magazine de reportages
19:50 Là où je t'emmènerai - Magazine de société
19:55 Météo
20:00 Journal
20:30 Du côté de chez vous - Magazine de la décoration
20:35 Météo
20:40 Nos chers voisins - Série humoristique
23:05 The voice - Divertissement - Au cœur des coulisses - Saison 2
23:55 Les experts - Série policière - Dernier acte - Saison 6 (13/24)



12:00 Tout le monde veut prendre sa place - Jeu
12:45 Point route - Magazine de services
12:55 Météo 2
13:00 Journal
13:15 13H15, le samedi... - Magazine d'actualité
13:55 Météo 2
14:00 Envoyé spécial : la suite - Magazine de reportages - Expulsés au nom de la loi, quatre ans après
14:50 Grand public - Magazine culturel
15:45 Boulevard du palais - Téléfilm policier - Jeu du massacre
17:20 La parenthèse inattendue - Magazine de découvertes
18:55 CD'aujourd'hui - Variétés
19:00 Mot de passe - Jeu
19:50 Météo des neiges
20:00 Journal
20:40 Tirage du loto - Loterie
20:43 Emission de solutions - Magazine de l'environnement
20:44 Météo 2
23:05 CD'aujourd'hui - Variétés
23:10 On n'est pas couché - Talk-show



12:00 12/13 : Journal régional
12:25 12/13 : Journal national
12:50 30 millions d'amis - Magazine animalier
13:25 Les grands du rire - Divertissement-humour
15:00 En course sur France 3 - Tiercé - Depuis Vincennes
15:20 Keno - Loterie
15:25 Samedi avec vous - Magazine régional
16:45 Expression directe - Magazine politique - CFDT
16:50 Un livre toujours - Magazine littéraire - «L'Incendie», de Mohammed Dib (Points/Seuil)
17:00 Les carnets de Julie - Magazine culinaire - Le pays d'Aix
17:55 Questions pour un champion - Jeu
18:30 Avenue de l'Europe - Magazine d'actualité - Femmes, femmes, femmes
18:50 Météo des neiges
19:00 19/20 : Journal régional
19:30 19/20 : Journal national
19:58 Météo
20:00 Tout le sport - Multisports
20:15 Zorro - Série d'aventures - Le nœud se resserre - Saison 1 (35/39)
22:20 Jeanne Devere - Téléfilm historique
23:50 Météo
23:55 Soir 3



11:55 Album de la semaine - Magazine musical - Inc
12:30 Shitcom - Divertissement-humour
12:35 Zapping - Divertissement
12:45 Le supplément - Magazine d'actualité
13:45 L'effet papillon - Magazine d'actualité
14:25 Samedi sport - Multisports
14:30 Intérieur sport - Magazine sportif
14:50 Rugby - Championnat de France Top 14 - 20e journée
16:50 Football - Championnat de France Ligue 1 - 27e journée
19:00 Le JT
19:10 Salut les terriens ! - Magazine d'actualité
20:25 Samedi sport - Multisports
22:35 Jour de rugby - Rugby - 20e journée de Top 14
23:15 Jour de foot - Football - 27e journée de Ligue 1



11:30 Norbert et Jean : le défi - Magazine culinaire - Réaliser un cocktail dinatoire d'exception uniquement avec les produits du placard
12:40 Météo
12:45 Le 12.45
13:05 Le mag - Magazine d'actualité - Voyants, médiums, mentalistes : révélation sur leurs mystérieux pouvoirs
14:50 C'est ma vie - Magazine de société - Enfants-parents : quand tout les oppose
16:00 C'est ma vie - Magazine de société - Rêve de glace
17:30 Accès privé - Magazine du showbiz
18:40 Un trésor dans votre maison - Magazine de services - Yvette
19:40 Météo
19:45 Le 19.45
20:05 Scènes de ménages - Série humoristique
21:40 Hawaii 5-0 - Série policière - Polipilia - Saison 3 (4/0)
22:30 Hawaii 5-0 - Série policière - Ua Lawe Wale - Saison 2 (2/23)
23:20 Hawaii 5-0 - Série policière - Lanakila - Saison 1 (4/24)

La sélection



20:50

The Voice, la plus belle voix - Divertissement

Durée : 2h15 - Présentateur :

Nikos Aliagas

Episode 5 - Saison 2

Les quatre coaches rivalisent autant que leurs poulinas : la deuxième saison de «The Voice» ne laisse de répit ni aux uns ni aux autres. Chacun espère en effet mener un élément de son équipe à la victoire. Mais le chemin jusqu'à la finale est encore long et semé d'embûches. Pour la première fois, Jenifer, Garou, Florent Pagny et Louis Bertignac pourront compter sur d'autres artistes pour préparer leurs équipes respectives aux battles : Alain Chamfort et Christophe Willem seront aux côtés de Jenifer, Joyce Jonathan et Paul Personne de Louis Bertignac, Patrick Fiori et Grégoire de Garou, et Chimène Badi et Lara Fabian de Florent Pagny. Le candidat le plus talentueux, celui qui vaincra tous les autres, remportera un contrat avec une maison de disques et la réalisation de son propre album. Qui sera «The Voice» 2013 ?



20:45

Hier encore - Variétés



Durée : 2h20 - Présentateur : Alessandra Sublet, Charles Aznavour

Depuis la scène mythique de l'Olympia, à Paris, Charles Aznavour et Alessandra Sublet revisiteront les grands classiques de la chanson française. L'occasion, pour l'interprète de «La Bohème» et «Emmenez-moi», de dévoiler au public quelques secrets et anecdotes croustillantes. Sous la direction de David Berland, les artistes invités s'attaquent à de véritables monuments du patrimoine musical français. Parmi eux, Salvatore Adamo, Anggun, Bénabar, Andréa Bocelli, Isabelle Boulay, Dany Brillant, Patrick Bruel, Lara Fabian, Elodie Frégé, Yves Jamait, Agnès Jaoui, La Grande Sophie, Pascal Obispo, Axelle Red, Natasha St-Pier, Hélène Ségara, Sheila et Tal.



20:45

Marthe Richard - Téléfilm dramatique



Durée : 1h35 - Acteur : Clémentine Célarié, Arnaud Giovaninetti, Cassandra Vitu de Kerraoul - Réalisateur : Thierry Binisti

Un inspecteur enquête sur le passé douteux de Marthe Richard alors que l'ancienne prostituée et soi-disant espionne militaire pour la fermeture des maisons closes.



20:55

20:45 Rugby - En direct



Durée : 1h50 - Championnat de France Top 14 20e journée. Toulon / Toulouse.



20:50

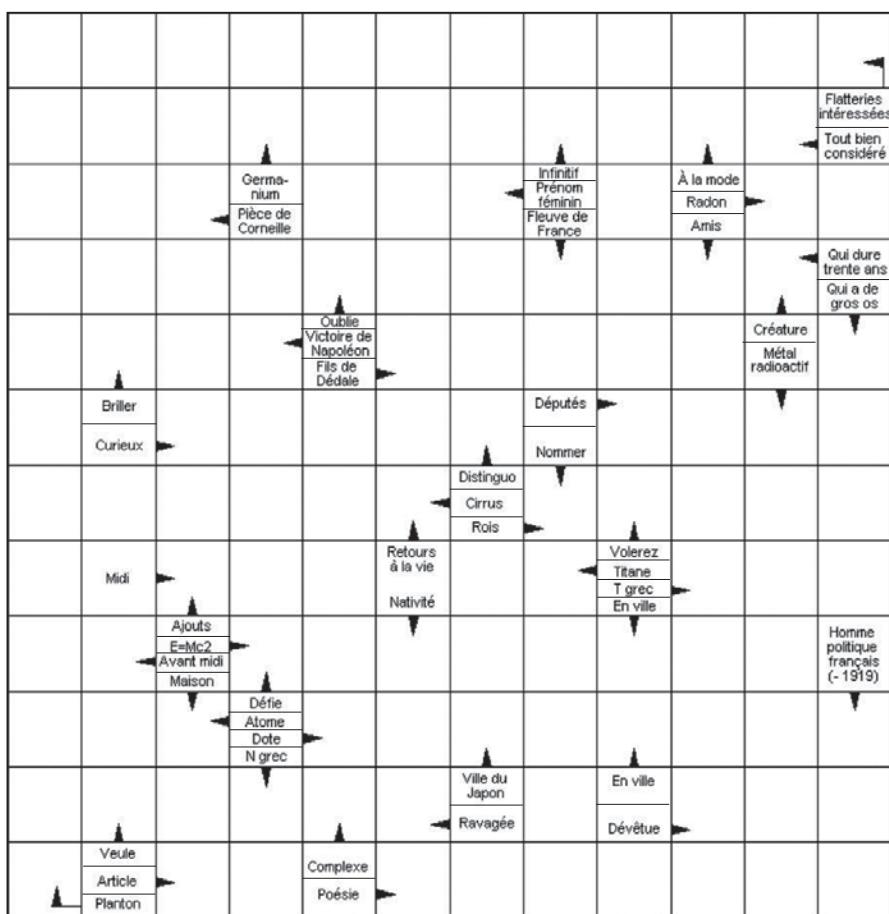
Hawaii 5-0 - Série policière



Durée : 0h50 - Acteur : Alex O'Loughlin, Scott Caan, Daniel Dae Kim - Réalisateur : Steve Boyum

Lana I Ka Moana - Saison 3 (3/0) Danny et Steve profitent d'un moment de répit pour s'adonner à une partie de pêche quand ils se retrouvent nez à nez avec un pirate des mers.

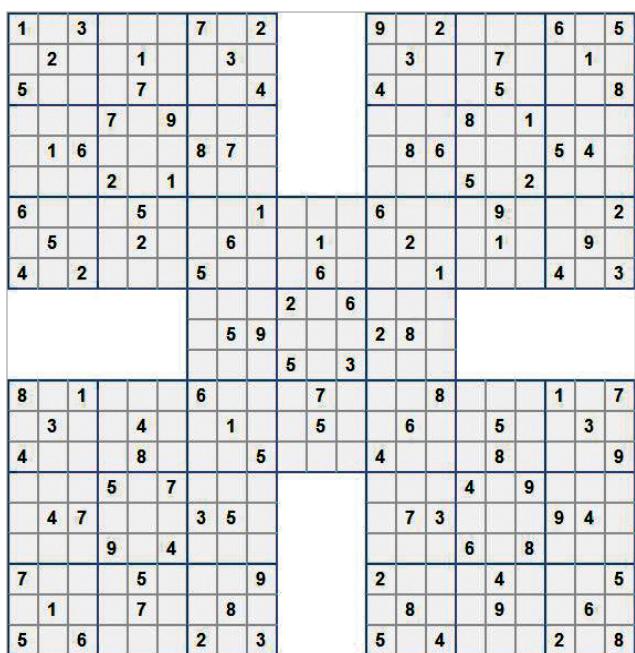
Mots fléchés n°209



Samuraï-sudoku n°209

Les problèmes de sudoku samouraï se composent de cinq grilles de sudoku entrelacées. Les règles standard du sudoku s'appliquent à chacune de ces cinq grilles. Placez les chiffres de 1 à 9 dans les cases vides de chaque grille. Chaque ligne, chaque colonne, et chaque région 3×3 doit contenir une fois les chiffres de 1 à 9.

Chaque sudoku samouraï a une solution unique et peut être résolu par la logique pure.



Proverbes

Gourmand comme le feu, ses genoux sont faibles.

Proverbe algérien

Le bien est de plomb, le mal est de plume.

Proverbe berbère

Là où la diplomatie a échoué, il reste la femme.

proverbe arabe

Il faut manger pour vivre, et non vivre pour manger

Proverbe français

C'est arrivé le 2 mars

1986 : Téhéran accuse des avions irakiens d'avoir lâché des bombes chimiques sur la localité kurde de Baneh, dans le nord-est de l'Iran, provoquant de nombreuses victimes parmi la population civile.

1992 : adhésion du Kazakhstan à l'ONU.

1995: l'ancien président du Conseil italien Giulio Andreotti est inculpé de collusion avec la Mafia.

1995: le retrait de Somalie des soldats américains, italiens et des casques bleus des Nations unies s'achève, après une intervention de deux ans qui a coûté la vie à 100 d'entre eux et deux milliards de dollars.

2000: Augusto Pinochet échappe, pour raisons de santé, à la justice espagnole, après le rejet par le ministre britannique de l'Intérieur, Jack Straw, de son extradition vers l'Espagne; il est ramené dans

son pays à bord d'un avion chilien médicalisé. **2002** : attentat contre le consulat des États-Unis à Karachi tuant 3 pakistanais et un américain.

2008 (Russie) : Dmitri Medvedev, candidat de la coalition au pouvoir soutenant Vladimir Poutine, est élu Président de Russie dès le premier tour de l'élection présidentielle.

l'élection présidentielle.

- **États-Unis : Texas** : Texas Independence Day (en), commémore l'indépendance du Texas obtenue en 1836 grâce à la Révolution texane contre le

Mots croisés n°209

Horizontal:

- | | |
|---|--|
| Horizontal: | Vertical: |
| 1.Ambiguité | 1.Fréquentations |
| 2.Conduite assurant la circulation d'un fluide | 2.Dextre - État de l'Arabie |
| 3.Firmament - Compact, épais | 3.Fluxion de poitrine - Oui |
| 4.Relatif à l.O.N. U. - Dieu solaire | 4.Peintre néerlandais - Pianiste et compositeur français - Grade universitaire |
| 5.Commis une faute d'orthographe, de français | 5.Pronom personnel - Conifère - Naïve et un peuotte |
| 6.Comm. de Suisse - Unité d'enseignement et de recherche - Pronom personnel | 6.Taillerais qqch en biseau |
| 7.Immédiatement - Qui n'est pas mûr | 7.Difficulté - Gros nuage épais - Ordonne |
| 8.Fraternité - Étoffe de soie croisée | 8.Palefrenier - Tour - En plus |
| 9.Issue - Escarpé - Cousin et gendre du prophète Mohamed (QSSL) | 9.Retira - Eu égard à - Écrivain et sémiologue italien |
| 10.Canadien National - Fallacieux | 10.Compositeur argentin - Lutécium |
| 11.Lieu, situation qui procure du calme - Furoncle | 11.Ile grecque - Fait de vive voix - Riquesse |
| 12.Prouesse - Homme d'État guinéen | 12.Chalcolithique |

240 PARTICIPANTS DE 12 WILAYAS AU CROSS INTERSERVICES DE POLICE À MOSTAGANEM

Nos policiers ont du souffle

Les athlètes de Mostaganem et de Mascara se sont illustrés au championnat régional de cross interservices de police, organisé jeudi à Mostaganem.

Dans cette compétition, à laquelle ont pris part 240 participants de 12 wilayas de l'ouest du pays, la sûreté de wilaya de Mostaganem s'est adjugée la première place par équipes chez les dames, suivie de celles de Mascara et de Saïda.

Chez les messieurs, la première place est revenue à la sûreté de wilaya de Mascara suivie de la SU de Mostaganem et de la SU de Tlemcen, respectivement 2^e et 3^e. Chez les dames, la course a été remportée par l'athlète Chafé Yamina d'Oran suivie de Blaïda Moulat (Mascara) et Laïdat Khadija de Mostaganem. Chez les garçons, la course a été remportée par Gourair Mohamed d'El Bayadh devant Bakhti Noureddine (2^e) et Mahi Mustapha de Tlemcen (3^e).

Les 15 premiers filles et garçons sont qualifiés à la phase nationale de ce



championnat, prévu en avril prochain dans une wilaya non encore désignée.

Le championnat régional a eu lieu sur un parcours de 9 kilomètres pour les messieurs et 5 km pour les dames avec la participation des directions de sûreté de wilayas d'Oran, de Mostaganem, d'Aïn Témouchent, de Sidi Bel-Abbès, de Mascara, de Tlemcen, d'El Bayadh, de Naâma, de Saïda, de Tiaret, de Relizane et de Tissemsilt, en présence du représentant de l'inspecteur

régional de l'Ouest, le commissaire divisionnaire Hadj Mohamed Abid et des autorités de la wilaya.

Le chef de sûreté de wilaya de Mostaganem a, dans son intervention, mis l'accent sur les efforts consentis par la Direction générale de la Sécurité nationale (Dgns) pour vulgariser la pratique sportive et accroître l'aptitude physique et morale de ses éléments. Cette compétition régionale s'insère dans le cadre du programme sportif de la saison 2012-2013 élaboré par la Dgns, selon les organisateurs.

RENOUVELLEMENT DES INSTANCES: 27 fédérations et l'association du sport féminin ont élu leurs présidents

Vingt-sept fédérations sportives algériennes, ainsi que l'association de promotion du sport féminin ont élu leurs présidents pour le nouveau mandat olympique (2013-2016), et ce, depuis le lancement, début février, de l'opération de renouvellement des instances sportives nationales. La journée de jeudi a vu l'élection de Mohamed Madoun (Fédération sportive des sourds d'Algérie) et Salihia Tennoun (Association du sport féminin), alors que pour la Fédération de handisport, 36 membres de l'AGE ont voté contre la liste unique présidée par M. Saïd Lounis. Trente-deux ont voté pour cette liste, contre 4 bulletins nuls.

Une source du MJS a indiqué à l'APS que la commission de candidatures de la Fédération algérienne de handisport «ouvrira prochainement» les candidatures au poste de président de cette instance. Huit présidents ont été réélus à la tête de leurs fédérations respectives, alors que 19 instances ont connu l'arrivée de nouveaux patrons. Six AGE ont été programmées samedi. Elles concernent les fédérations des sports scolaires (Hôtel El Mahdi/Staouéli), natation (Hôtel 5-Juillet), volley-ball (siège COA), taekwondo (Centre Ghermouli), Golf (siège de la FAG) et sports traditionnels (Centre Ghermouli). Cette opération se poursuivra jusqu'au 10 mars et sera clôturée par l'assemblée élective du Comité olympique algérien (COA) le 16 mars prochain.

CROSS RÉGIONAL DE LA POLICE Nette domination des athlètes de la sûreté de wilaya de Chlef

Les athlètes de la sûreté de wilaya de Chlef ont nettement dominé le cross régional de police de la région centre qui s'est déroulé sur le parcours de Kouasnia au nord de la ville de Chlef en présence des autorités de la wilaya et des cadres de la sûreté de la wilaya. 221 athlètes, dont 68 dames, représentant les sûretés de wilaya du centre du pays, ont pris part à cette manifestation sportive, organisée sous le slogan «la police algérienne : Santé et Sport». Les trois premiers athlètes ont été honorés lors de cette compétition à laquelle ont participé des athlètes de onze sûretés de wilaya : Chlef, Alger, Tipasa, Blida, Bouira, Bousmerdes, Tizi Ouzou, Djelfa, Msila, Médéa et Ain-Defla. Ce cross qui s'est déroulé sur une distance de 6 km pour les hommes et de 4 km pour les dames a donné lieu aux résultats suivants : individuels dames : 1- Achi Sara : sûreté de wilaya de Tizi Ouzou 2- Boudouani Leila : sûreté de wilaya de Blida 3- Choual Siham : sûreté de wilaya de Chlef

Classement par équipes Dames :

1- Sûreté de la wilaya de Blida

2- Sûreté de wilaya de Chlef

3- Sûreté de wilaya de Msila

Individuels Messieurs :

1- Chorfa Bendhiba (Chlef)

2- Beroudji Ahmed (Aïn-Defla)

3- Cheffa Maamar M'sila

Classement par équipes Messieurs :

1- sûreté de la wilaya d'Aïn Defla

2- Sûreté d'Alger

3- Sûreté de Chlef

FÉDÉRATION DE HANDISPORT

La commission va rouvrir la porte aux candidatures

La commission de candidatures de la Fédération algérienne de handisport (FAH), «ouvrira prochainement» les candidatures au poste de président de cette instance, après que la liste unique présidée par Saïd Lounis n'ait pu obtenir jeudi la majorité des voix exprimées, a-t-on appris auprès du ministère de la Jeunesse et des sports (MJS). «Cette situation est un cas inédit. La commission de candidatures de la FAH rouvrira les candidatures et l'assemblée générale élective (AGE) sera reprogrammée». En effet, Saïd Lounis, seul candidat a récolté 32 voix des 72 membres présents, contre 36 voix contre et 4 bulletins nuls. La nouvelle composante de l'assemblée générale de la FAH comprend 75 membres. Les représentants du MJS, présents au lieu de déroulement de l'AGE à l'Analj de Zéralda, n'ont pas pu prendre de décision sur place. D'autre part, une motion, signée par trente-neuf (39) membres de l'assemblée générale a été remise à la représentante du MJS, demandant au ministre de la Jeunesse et des sports l'application de la règle (50%+1), et reporter ainsi l'AGE à une date ultérieure.

JIJEL

Lancement des travaux d'une salle omnisports de 3 000 places

Les travaux de réalisation d'une salle omnisports de 3 000 places ont été lancés, jeudi à Jijel, a-t-on constaté. Implanté dans le Plan d'occupation des sols (POS) à l'entrée est de la ville de Jijel sur une superficie de 2 026 mètres carrés, cet imposant ensemble infrastructurel se distingue par une architecture moderne réalisée par un bureau d'études constantinois.

Le projet qui sera exécuté par une entreprise du bâtiment dans un délai contractuel de vingt-huit mois a bénéficié d'une autorisation de programme de 1 025 000 000 dinars. La future salle omnisports qui viendra répondre aux besoins de la jeunesse disposera de plusieurs salles de musculation, d'étirement, de relaxation, de préparation physique, de vestiaires, infirmerie, salle de conférences de presse, d'un salon d'honneur et d'autres dépendances nécessaires à son fonctionnement. Lors de la pose de la première pierre, le wali, M. Ali Bedri, a notamment insisté sur la nécessité du respect des délais de réalisations et appelé à une «parfaite coordination» entre le bureau d'étude et l'entreprise de réalisation. Dans ce site, plusieurs édifices et équipements publics ont déjà poussé pour faire de ces lieux, d'ici quelques années, une future ville annexe de Jijel où le foncier s'est réé-

tréci comme peau de chagrin. Lors de cette tournée entamée à El Kennar puis à Taher avec l'inspection de chantiers de réalisation de logements socio-locaitifs (LSL) relevant de l'Office de promotion et de gestion immobilière (Oogi), les responsables de la wilaya ont visité une unité de fabrication de serviettes de table créée dans le cadre du dispositif de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (Anseq), selon la formule triangulaire.

Employant une dizaine de jeunes de la ville de Taher, cette unité modèle produit et inonde les marchés des villes de Béjaïa, Annaba, Constantine et Jijel en serviettes de table et de goûter pour café et thé, ont indiqué les gérants de cette micro-entreprise dont le coût d'investissement s'est élevé à 6 760 263 dinars. Une autre unité produisant des sachets en plastique, au lieu-dit Rabta (Jijel) a également reçu la visite des autorités de la wilaya qui n'ont pas manqué d'exhorter les jeunes à s'investir dans la création de leur propre entreprise économique. Un autre projet et non des moindres et relativement à l'aménagement de l'entrée est de la ville de Jijel a conduit le wali à «ouvrir» une enquête pour déterminer les causes du retard enregistré dans l'exécution de ce projet.

Solution Samurai-sudoku N°208

8	2	4	7	6	9	1	5	3
7	5	9	3	8	1	2	6	4
1	6	3	2	4	5	8	7	9
3	4	8	6	1	7	9	2	5
9	7	5	6	4	3	2	8	1
6	1	2	9	8	4	3	7	5
5	8	6	1	9	3	7	4	2
4	9	7	5	2	6	3	1	8
2	3	1	8	7	4	5	9	6

6	3	7	5	2	9	8	4	1
1	8	4	7	6	3	5	2	9
9	2	5	6	4	1	3	7	6
2	4	1	8	9	6	3	7	4
7	9	6	3	4	1	2	8	5
8	5	3	6	7	2	1	9	4
5	6	9	2	3	4	7	1	8
3	1	8	7	4	5	6	2	9
4	7	2	1	8	6	9	5	3

Solution Mots Croisés N°208

BRINDEZINGUE
RECOUPE■E■XX
IMA■PINOCHE
NORIA■I■ROLE
QUEBRACHO■LR
US■ACRA■LYON
E■RG■A■BOUDE
BEAU■BURGAU■
AC■EMILienne
LUC■OSTO■UT
EMONDER■ACME
REQUERANTE■L

Solution Mots Fléchés N°208

KIRGHIZISTAN
AVIRON■VP■XI
LETAL■TRALEE
ESTUAIRE■I■R
I■E■NAISSEZ■
DARD■KASUGAI
OS■EGO■E■ENE
SPOT■URSS■ZN
CIVETTE■CHIA
ORAN■IULE■B■
PELURES■VAAL
E■EEE■SIERRE

MONDIAL 2014 (ÉLIMINATOIRES) ALGÉRIE-BÉNIN

Halilhodzic : «Belfodil pourrait ne pas être présent face au Bénin»

Le sélectionneur de l'équipe nationale de football, le Bosnien Vahid Halilhodzic, a indiqué que l'attaquant algérien du FC Parme (Série A italienne), Ishak Belfodil, pourrait ne pas jouer face au Bénin, le 26 mars au stade de Mustapha Tchaker de Blida (20h30), pour le compte de la 3^e journée (Gr. 8) des éliminatoires de la coupe du Monde 2014.

«Pour Belfodil, ce n'est pas encore sûr qu'il vienne pour ce match face au Bénin. Toutefois, et désormais que la CAN est terminée, il y aura certainement des nouveaux joueurs qui viendront nous rejoindre et qui apporteront une qualité supérieure au groupe, afin de permettre à notre équipe de progresser davantage», a affirmé le coach national vendredi dans un entretien accordé au site spécialisé MNAfrica.

Ishak Belfodil (21 ans) avait été qualifié par la Fédération internationale de football (Fifa) pour porter le maillot de l'Algérie, mais l'ancien élément de l'Olympique Lyonnais (Ligue 1 fran-



çaise), n'a toujours pas effectué son baptême du feu avec les Verts.

Sollicité par la FAF en vue de la coupe d'Afrique des nations CAN 2013, qui s'est déroulée en Afrique du Sud, Belfodil avait préféré faire l'impassé sur ce rendez-vous, pour se consacrer à son club. Appelé à se prononcer sur le milieu de terrain du FC Bologne (Série A italienne), le Franco-Tuniso-Algérien, Saphir Taïder, également convoité par la Tunisie, Halilhodzic n'a

pas voulu trop s'étaler sur le sujet ou donner des informations sur l'évolution des contacts avec ce joueur.

«Je ne veux pas parler de certains joueurs en particulier. Comme je l'ai déjà dit, il y aura bien des nouveaux éléments pour notre prochain rendez-vous contre le Bénin. Très bientôt, tout le monde saura qui sont ces joueurs», s'est-il contenté de souligner. Par ailleurs, et concernant le futur entraîneur-adjoint qui viendra renforcer le staff technique national, Halilhodzic a souligné que la désignation ne se fera pas avant le match face au Bénin.

«Je veux renforcer encore mon staff technique. Il y aura l'arrivée d'un nouvel adjoint mais pas avant le match du Bénin. Ça se fera après. Je n'ai pas encore son nom, on verra après. Je dois trouver quelqu'un qui pourra nous apporter un plus», a-t-il conclu. Le président de la Fédération algérienne de football, Mohamed Raouraoua, avait affirmé vendredi dernier que Halilhodzic a carte blanche pour choisir son futur assistant.

Nabil Ghilas :
«Si Halilhodzic me fait appel, je serai présent»



L'attaquant algérien de Moreirense (Div 1 portugaise de football), Nabil Ghilas, s'est dit prêt à rejoindre la sélection nationale en vue du match face au Bénin, prévu le 26 mars à Blida, comptant pour la 3^e journée (Gr 8) des éliminatoires de la coupe du Monde 2014. «Si le coach national (Vahid Halilhodzic, ndlr) me fait appel, je viendrais sans hésitation. C'est mon pays et je serai content de porter ses couleurs. Cette idée est bien évidemment dans ma tête», a affirmé Ghilas dans un entretien accordé au magazine sportif *France Football*. Nabil Ghilas (22 ans) a été supervisé récemment par l'entraîneur-adjoint de l'équipe nationale, Noureddine Korichi. Avec 10 buts inscrits en 20 matches, Ghilas est l'une des révélations du championnat portugais. L'ancien joueur de Cassis-Carnoux (Div 3/France) a suivi avec «regret» la dernière sortie de la sélection algérienne lors de la coupe d'Afrique des nations CAN 2013 en Afrique du Sud.

«Comme tout le monde, j'ai été déçu du résultat. La défaite face à la Tunisie (1-0) nous a coûté cher, et ensuite dans un match à six points contre une bonne équipe du Togo (2-0), ça a été difficile moralement. J'ai trouvé que l'équipe a manqué de chance. Islam Slimani a fait un bon match face aux Tunisiens, il a touché la barre transversale et pendant la compétition, la plupart de ses tirs ont été cadrés», a-t-il souligné.

Les belles prestations enchaînées par Ghilas ont fini par attirer l'attention de certains clubs, notamment en France, qui sont sur ses traces. «Je suis content qu'on puisse s'intéresser à mes performances. Pour le reste, je sais d'où je viens, j'ai les pieds sur terre. Je suis plus attiré par le championnat d'Angleterre, car il correspond plus à mes qualités. Pour Marseille, j'y suis né, c'est forcément dans mon cœur. J'aimerais y jouer un jour», a-t-il conclu.



gner en juin prochain. Du côté de la direction du CSC, on ne voit aucun inconvénient quant à un éventuel départ de Bezzaz, considéré pourtant comme une

pièce maîtresse dans le dispositif de l'entraîneur français, Roger Lemerre. Un transfert de Bezzaz du côté des Emirats engendrerait une manne financière assez conséquente pour les caisses du club, d'autant que le joueur est international. D'ici la concrétisation de ce transfert, qui devrait se faire d'ici à la fin de la saison, Bezzaz est concentré avec le CSC, qui joue deux fronts, championnat et Coupe d'Algérie, dont le match des 1/8 est prévu cet après-midi à Constantine face à l'USM Blida. Le défenseur international, Smail Bouzid, avait porté les couleurs de Bani Yas la saison dernière, avant de le quitter pour rejoindre l'USM Alger. Bezzaz, avait porté par le passé le maillot de la JS Kabylie et de l'USM Alger la saison dernière. En France, le natif de Grarem, est passé par Valenciennes et Troyes, entre autres.

TRANSFERT

Yacine Bezzaz dans le viseur de Bani Yas (Emirats arabes unis)

M.A.F

Le milieu international algérien du CS Constantine (Ligue 1 algérienne de football), Yacine Bezzaz, intéresse le club émirati de Bani Yas (division 1), qui compte l'engager en fin de saison prochaine, a-t-on appris auprès d'une source proche du club phare de Cirta.

Auteur jusque-là d'une saison époustouflante avec le CSC, ce qui lui a valu d'ailleurs une convocation à la coupe d'Afrique des nations CAN 2013 en Afrique du Sud, Bezzaz serait très tenté à l'idée de monnayer son talent du côté du Golfe, après l'avoir fait en Europe. Les dirigeants de Bani Yas sont intéressés par le profil du joueur algérien, qui pourrait répondre par oui à l'appel de ce club, qui ne compte pas lésiner sur les moyens pour le faire si-

COUPE DES CLUBS DE L'UAF (TIRAGE AU SORT)

USM Alger - Al Ismaily SC en demi-finales

L'USM Alger affrontera la formation égyptienne d'Al Ismaily SC en demi-finales de la Coupe des clubs de l'Union arabe de football (UAF), selon le tirage au sort effectué ce vendredi au siège de la fédération algérienne de football (FAF). Le représentant algérien accueillera son hôte lors du match aller prévu le 12 ou 13 mars, avant de se rendre en Egypte pour le match retour qui se déroulera le 2 ou 3 avril prochain. En quart de finale, l'USM Alger avait dominé en aller et retour les Jordaniens d'Al Boqââ (6-1, 2-1), tandis que les Egyptiens d'Al Ismaily ont sorti les Algériens du CR Belouizdad aux tirs au buts (4-1) après une égalité parfaite (1-1, 1-1).

En cas de qualification de l'USM Alger, la finale retour aura lieu à Alger le 14 mai, tandis que la finale aller se jouera le 24 avril. L'autre demi-finale, mettra aux prises Al Arabi du Koweït et le Raja Casablanca (Maroc).

Programme des demi-finales :

Al Arabi (KOW) - Raja Casablanca (MAR)
USM Alger (ALG) - Al Ismaily (EGY).

CAN-U 20

Les Maliens en stage de préparation au Maroc avant de rallier Alger

La sélection malienne juniors de football effectuera un stage de préparation au Maroc, du 3 au 13 mars, en prévision de sa participation à la Coupe d'Afrique CAN-2013 des U20, prévue en Algérie du 16 au 30 mars, rapporte vendredi le journal *L'indépendant*. «Ce regroupement de dix jours permettra aux Aiglons du Mali de peaufiner leur préparation et apporter les dernières retouches à l'effectif, avant de rallier Alger juste après la fin du stage» rapporte la même source. Les Aiglons qui participent à leur 9^e Coupe d'Afrique de la catégorie, évolueront dans le groupe B avec le Nigeria, la RD Congo et le Gabon. Tandis que le groupe A est composé de l'Algérie (pays hôte), du Bénin, du Ghana et de l'Egypte. Le Mali débutera la compétition face au Nigeria, le 17 mars 2013 à Oran, avant d'enchaîner par la RDC, le 20 mars et terminer le premier tour, face au Gabon, le 23 mars 2013 à Aïn Témouchent. Le match d'ouverture opposera l'Algérie au Bénin le 16 mars prochain à Aïn Témouchent. La composante de l'équipe malienne qui se déplacera à Alger est constituée de 21 joueurs dont les noms ont été communiqués, jeudi, par la Fédération malienne de football. La formation est consolidée par l'apport de neuf joueurs évoluant à l'étranger.

EQUIPE NATIONALE

Yacine Brahimi renforce les rangs des Verts

S. Ben

Rabah Saâdane le voulait pour la coupe du Monde 2010, mais à ce moment-là, le joueur n'était pas encore prêt moralement d'autant qu'il compte alors 52 sélections dans les différentes équipes de France de jeunes (U16 et U20), aujourd'hui, il est bel et bien avec la sélection algérienne et il s'agit du milieu de terrain offensif algérien du FC Grenade (Liga espagnole de football), Yacine Brahimi, qui se voit qualifier par la Fédération internationale de football (Fifa) pour porter le maillot de l'équipe nationale lors des prochaines échéances.

Ainsi, la FAF avait déposé son dossier au niveau de la commission des statuts de joueurs de l'instance mondiale, qui a fini par donner son feu vert au joueur pour pouvoir entamer sa carrière avec la sélection nationale.

Ce quitus fait que l'ancien joueur du Stade de Rennes (Ligue 1 française), pourrait effectuer son baptême du feu avec l'Algérie, le 26 mars prochain

face au Bénin, en match prévu au stade de Mustapha Tchaker de Blida (20h30), comptant pour la 3^e journée (Groupe H) des éliminatoires de la coupe du Monde 2014.

En réalité bien avant la loi dite des «Bahamas» qui, proposée par l'Algérie avait été appliquée par la Fifa permettant aux joueurs binationalas de pouvoir changer de sélection nationale, l'Algérie avait déjà réussi à récupérer plusieurs de ses enfants expatriés et ce, depuis 2003. On se rappelle bien des trois joueurs ayant rejoint les Verts en cette année 2003 et il s'agit de Antar Yahia, Samir Beloufa et Nacer Ouaddah.

Depuis et jusqu'à Brahimi, on comptabilise 17 joueurs algériens à avoir quitté les Bleus pour l'Algérie.

Parmi ces joueurs on notera, entre autres, Meghni et Yehda Lacen Boudebouz, Cadamuro, Feghouli, Ghoulam, Belfodil, Madouni, Abdoun et enfin Brahimi. Et pour être plus clair sur les 17 joueurs algériens ayant quitté les Bleus pour l'Algérie, on notera que 13 l'ont fait dans le cadre de cette loi des Bahamas. De plus et autre Brahimi, un

autre joueur pourrait bientôt intégrer les rangs des Verts, il s'agit du milieu de terrain du FC Bologne (Serie A italienne), le Franco-Tuniso-Algérien, Saphir Taider, également convoité par la Tunisie.

A rappeler juste qu'en septembre dernier, la Fifa a qualifié l'attaquant du FC Parme (Serie A italienne), Ishak Belfodil, pour jouer avec l'équipe nationale, mais l'ancien élément de l'Olympique Lyonnais, n'a toujours pas honoré sa première convocation.

Yacine Brahimi, qui met sa technique et sa vitesse au service de Granada, est né à Paris il y a 23 ans de parents originaires d'Algérie (son père d'El Goléa et sa mère de Kabylie).

Il a débuté au football dans la région parisienne en passant notamment par l'INF Clairefontaine, le Centre de formation de la Fédération française de football.

À la fin de son premier cursus, il fait un passage au Paris SG, mais c'est à Rennes qu'il finit sa formation de jeune footballeur. Il remporte le championnat de France des U18 en 2007 et la coupe Gambardella (U19) en

2008. En 2009, il est prêté à Clermont Foot où évolue Michaël Fabre, qui était dans la ligne de mire de la Fédération algérienne de football.

C'est à cette



époque-là que Yacine Brahimi séduit le staff de l'équipe nationale, qui était venu superviser le gardien de but.

Une tentative de le faire changer de nationalité sportive a été faite avant la coupe du Monde 2010, mais Yacine Brahimi, avait refusé l'offre en précisant que «je ne veux pas franchir les étapes».

Brahimi est donc sous contrat avec Rennes jusqu'en juin 2014, mais son club l'a prêté à Granada avec option d'achat (300 000 plus 4 millions d'euros). Il joue dans cette formation avec son compatriote Hassan Yebda. Et

c'est donc ainsi que Yacine Brahimi a annoncé officiellement et en exclusivité à la chaîne TV française BeIN Sport son changement de nationalité sportive.

Il est donc avec les Verts et on l'attendra lors du prochain match contre le Bénin le 26 mars prochain à Blida...

Publicité

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA DE TIPASA
DAÏRA DE CHERCHELL
COMMUNE DE SIDI-GHILES

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 01/2013

Le Président de l'Assemblée Populaire Communale de SIDI GHILES lance une consultation après l'appel d'offres national ouvert en vue de la **Réalisation d'un groupe scolaire + logement de fonction à Douar Aghbal**
- **Commune de Sidi Ghiles -**
Les entreprises intéressées par le présent avis d'appel d'offres et disposant d'un certificat de qualification et classification professionnelles **«catégorie 03 et plus spécialité Bâtiments en activité principale»**, peuvent retirer le cahier des charges auprès de la **commune de Sidi Ghiles** contre paiement de la somme de deux mille dinars (**2 000,00DA**) auprès de la trésorerie intercommunale de Cherchell.
- Les entreprises peuvent soumissionner en un seul lot ou plusieurs lots.
- La date limite de dépôt est fixée à vingt (20) jours à compter de la première parution de l'avis d'appel d'offres.
- Les offres doivent être adressées à Monsieur le Président de l'Assemblée Populaire Communale de SIDI GHILES.
- Les offres doivent être présentées sous double enveloppe cachetée anonyme, l'enveloppe extérieure ne doit comporter que la mention suivante :

Soumission à ne pas ouvrir
L'appel d'offres national ouvert n°01/2013
De la réalisation d'un groupe scolaire +
logement de fonction à Douar Aghbal
- Commune de Sidi Ghiles -

Les offres doivent être obligatoirement accompagnées des pièces suivantes :

OFFRE TECHNIQUE :

- 1/ Déclaration à souscrire remplie et signée ;
- 2/ Statut éventuel de l'entreprise (cas d'une SARL, EURL, SNC, etc.);
- 3/ Références professionnelles (fournies par les maîtres de l'ouvrage antérieures pour des travaux similaires réalisés);

4/ Extrait de rôles de l'année en cours (photocopie légalisée) ;
5/ Attestation de mise à jour CNAS-CASNO-CACOBATH (photocopies légalisées) ;
6/ Planning prévisionnel des travaux ;
7/ Cahiers des prescriptions spéciales et particulières (CPS et CPP) paraphés, signés et cachetés ;
8/ L'instruction aux soumissionnaires qui doit être signée et paraphée,
9/ Casier judiciaire du soumissionnaire datant de moins de 03 mois (photocopie légalisée) ;
10/ Registre de commerce (photocopie légalisée) ;
11/ Certificat de qualification et classification professionnelles **03 et plus spécialité Bâtiments en activité principale** (photocopie légalisée) ;
12/ Liste des moyens humains approuvée par les services CNASAT ;
13/ Liste des moyens matériels dûment justifiée par des cartes grises, factures, assurance valide ;
14/ Bilans financiers des 03 dernières années ;
15/ Certificat de dépôt des comptes pour les entreprises sociales ;
16/ Déclaration de probité remplie et signée ;
17/ N.I.F

OFFRE FINANCIÈRE :

- 1/ Lettre de soumission remplie et signée ;
2/ Bordereau des prix unitaires remplie, signé ;
3/ Devis quantitatif et estimatif rempli, signé. Les offres resteront valides pendant une période de **cent vingt jours (20)**, à compter de la date limite du dépôt des offres.
L'ouverture des plis se fera le dernier jour correspondant à la date limite de dépôt des offres à **14.00 heures** à l'adresse suivante : APC DE SIDI GHILES.
Les soumissionnaires sont invités à y assister.
- **Les pièces accompagnant les soumissions doivent être lisibles, en cours de validité et légalisées.**

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
DIRECTION DE LA SANTÉ ET DE LA POPULATION
DE LA WILAYA DE BISKRA

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°05/2013
N° FISCALE : 097407019066714

Un avis d'appel d'offres national restreint est lancé pour la Réalisation d'un hôpital de 80 lits à Zeribet El-Oued (C.E.S) :

- Lot N°10 : Eclairage extérieur et alimentation des blocs

Les entreprises intéressées par le présent avis ayant la catégorie deux (02) et plus au domaine peuvent participer à ce lot, sont invitées à retirer le cahier des charges auprès de la Société des études techniques et économiques de la wilaya de Biskra (SETEB) sis cité Beni Mora Biskra.

Les offres accompagnées des pièces réglementaires légalisées récentes doivent être déposées auprès de la Direction de la Santé et de la Population de la wilaya de Biskra, (avenue Hakim Saâdane Biskra) au nom de Monsieur le Directeur de la Santé et de la Population de la wilaya de Biskra, sous double pli cacheté et anonyme portant la mention :

Avis d'appel d'offres national restreint pour : La réalisation d'un hôpital de 80 lits à Zeribet El-Oued (C.E.S)

Lot N°10 : Eclairage extérieur et alimentation des blocs

«A ne pas ouvrir»

Les offres doivent être déposées au service contractant avant (09h30) du matin le **2^{er} jour** à compter de la date de la première parution du présent avis dans les journaux nationaux ou le BOMOP.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant un délai de **120 jours** à compter de la date de dépôt des offres et devront obligatoirement présenter les pièces et documents exigés par les réglementations en vigueur notamment :

1. L'OFFRE TECHNIQUE :

- Déclaration à souscrire
- Déclaration de probité
- Références professionnelles dûment signées par les maîtres d'ouvrages.

- Liste du matériel roulant joint d'une copie de la carte grise et certificat d'assurance légalisée, autres matériels d'un PV établi par un huissier de justice 03 mois de l'apparition de l'appel d'offres)

- Délai et planning de réalisation
- Certificat de qualification et classification professionnelles

- Copie du registre de commerce réimmatriculé
- Pièces fiscales et parafiscales (CNAS + CASNOS + Extrait des rôles + CACOBATH)
- Bilan financier des 03 ans dernières années (déclarations d'impôts des 03 dernières années)

- Casier judiciaire moins de 03 mois (copie originale)

- Encadrement technique accompagné des attestations d'affiliation CNAS + contrat de diplôme pour effectif hors encadrement une attestation d'affiliation CNAS est obligatoire
- Recus de dépôt légal des comptes sociaux pour les personnes morales.

2. L'OFFRE FINANCIÈRE :

- Lettre de soumission – Bordereau des prix unitaires – Dévis estimatif et quantitatif

L'ouverture des offres techniques et financières se fera le jour correspondant à la date fixée pour le dépôt des offres à (09h00) du matin en séance publique à la Direction de la Santé et de la Population de la wilaya de Biskra. Ce présent avis d'appel d'offres tient lieu de convocation des soumissionnaires pour assister à l'ouverture des offres techniques et financières.

JSK

Madani Camara : «Le podium passe par une victoire contre le CRB»

Ferrah Menad

Le milieu relayeur, Madani Camara, affirme que ses camarades ont eu ce qu'ils voulaient lors du match face au MCA. Il estime que cette victoire face aux Rouge et Noir leur avait permis de passer une semaine de quiétude tout en affirmant que son équipe ira à Alger pour jouer un match correct sans plus.

Vous venez de gagner samedi dernier face à l'USMA, une rencontre importante, cela vous a permis de passer une semaine des plus tranquilles ?

Effectivement, la victoire face à l'USMA a été bénéfique pour nous sur tous les plans. Nous n'avions pas voulu trop nous focaliser sur ce match contre l'USMA. Pour nous, c'était une question de principe et de volonté, donc nous n'avions pas d'autre choix que de donner le meilleur de nous-mêmes sur le terrain. El-Hamoudallah, nous avons obtenu ce qu'on voulait.

Pourtant beaucoup pensaient que votre mission allait se compliquer davantage !

Comme je vous l'ai dit, le groupe était prêt pour la bataille avec les Rouge et Noir, sur tous les plans, psychologique, moral, tactique et physique. Cette victoire, on la voulait coûte que coûte.

A quelques jours du match avec le CRB au 20-Août, comment est l'état des joueurs ?

Très bon, tout le monde se prépare



dans la joie et en toute quiétude. On prépare ce match du CRB le plus normalement du monde, comme on l'avait fait d'ailleurs face à l'USMA. On n'a plus de pression, on ira pour bien jouer et revenir avec un bon résultat inchallah du 20-Août. Mais le CRB n'est plus cette équipe d'il y a deux semaines, puisque l'espérance du maintien a refait surface...

Sur la situation du club, nous allons affronter une équipe comme nous, c'est à dire onze contre onze. La différence va résider dans l'état psychologique des

joueurs et sur leur rendement sur le terrain. Nous partirons à Alger pour jouer un match correct sans plus. Je pense que les joueurs se portent bien et se disent prêts à défendre honorablement les couleurs du club phare de la Kabylie contre le CRB.

Il y aura aussi le déplacement des supporters pour vous encourager ?

Notre public a été toujours derrière son club, il nous a beaucoup aidés à surmonter l'écueil de l'USMA. Il s'est levé comme un seul homme pour nous pousser à aller de l'avant. Et à partir de cet instant, nous nous sommes refaits une santé mentale de fer. Je pense que la présence de nos supporters au 20-Août va jouer un rôle important pour la réalisation d'un bon résultat inchallah.

Les joueurs s'impatientent pour leur dû

Alors que la direction du club avait promis de verser aux joueurs une prime de match concernant les deux rencontres qu'ils avaient disputées, rien n'a été fait jusqu'à hier matin. Certains joueurs commencent à montrer de l'impatience devant cette situation. Il faut dire que les poulaillers de Nasser Sendjik s'attendaient plutôt à un geste de la part de leur direction à l'approche d'un match aussi important que celui qui les opposera la semaine prochaine au CRB. La direction du club qui doit à ses joueurs trois mensualités et deux primes de match doit réagir afin de mettre fin à cette situation qui peut être néfaste pour le moral des troupes. Les joueurs ont d'ailleurs délégué, mercredi, quelques-uns de leurs coéquipiers afin de porter ce problème à la connaissance de leur entraîneur qui devait, à son tour, alerter les dirigeants du club sur le mécontentement des joueurs qui ne peuvent plus supporter une telle situation. Alors la direction fera-t-elle un geste avant ce match face au CRB ?

R. M.

COUPE DE L'UAFA Djediat Lamouri (USM Alger) deuxième meilleur buteur avec 3 buts

Le meneur de jeu de l'USM Alger Lamouri Djediat, auteur de trois buts, occupe la deuxième place au classement des buteurs de la Coupe de l'Union arabe de football (UAFA), à l'issue des quarts de finale retour disputés mardi et mercredi.

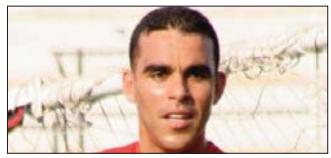
Le joueur usmiste a inscrit ses trois buts lors du quarts de finale aller contre Al Boqaâ (6-1) à Amman. En revanche, il a fait l'impasse sur la rencontre retour (3-2), qui s'est déroulée mardi dernier au stade Omar Hamadi.

Djediat partage la seconde place avec le Brésilien José Hilton, le buteur du club saoudien d'Al Fath dont l'équipe est éliminée. La tête du classement des buteurs est occupée par l'attaquant d'Al Arabi du Koweït Fahd Er-rachidi avec quatre buts.

D'autre part, plusieurs joueurs dont l'attaquant de l'USM Alger Salim Hanifi occupent la troisième place avec deux buts inscrits. La nouvelle recrue de l'USMA a réalisé son doublé lors du quarts de finale aller contre Al Boqaâ (6-1).

Les autres joueurs auteurs de deux buts sont: Ahmed Ali et Ahmed Kheri (Ismaïly), Mohsen Yajor (Raja Casablanca), Ahmed Hail et Hocine Al Moussaoui (Al Arabi).

L'USM Alger, Raja Casablanca, Al Arabi El Koweïti et Al Ismaïly SC sont qualifiés pour les demi-finales, dont le tirage au sort aura lieu à Alger.



COUPE D'ALGÉRIE DE FOOTBALL (1/8 DE FINALE/U-21)

Résultats partiels



Les résultats des rencontres des 1/8 de finale de la Coupe d'Algérie de football des moins de 21 ans (U-21), disputées vendredi,

(la deuxième partie des matches de ce tour est prévue aujourd'hui), sont les suivants :

- AB Merouane - MCE Eulma 2-0
- USM Blida - USM Alger 2-3
- USM Harrach - CR Belouizdad 1-1
- (USM Harrach qualifiée aux tirs au but 3-2)

Samedi 2 mars (11h00) :

Médéa : Olympique Médéa - MC Oran

Tizi-Ouzou : JS Kabylie - ES Sétif

Zéralda : MC Alger - CA Batna

Batna (Chouïba) : MSP Batna - ASO Chlef

Alger (20 août 1955) : NA Hussein Dey - CS Constantine.

APS

Décès de l'ex-président de l'ES Mostaganem Boualem Laribi

L'ex-président de l'ES Mostaganem (Ligue 2 professionnelle de football), Boualem Laribi, est décédé mercredi à Mostaganem, suite à une crise cardiaque à l'âge de 58 ans, a-t-on appris auprès de la famille du défunt.

Boualem Laribi a rendu l'âme au ser-

vice des urgences médicales de Tidjett (Mostaganem) et a été inhumé après la

cerémonie d'El Asra au cimetière de Sidi Benhaua au chef-lieu de wilaya. Le défunt

a laissé son poste de président de l'ESM à la fin de la saison 2011-2012 pour des

raisons de santé, sans pour autant s'éloigner du club. Il fut l'un des dirigeants qui ont apporté un apport financier à la gestion du club, contribuant notamment à son capital pour accéder au professionnalisme depuis maintenant deux saisons.

COUPE ARABE DES NATIONS DE FOOTBALL : Une édition exceptionnelle sera organisée fin 2013 début 2014

La commission des compétitions de l'Union Arabe de Football (UAFA), a annoncé l'organisation d'une édition exceptionnelle de la Coupe arabe des nations, à la fin 2013 début 2014, rapporte vendredi la fédération algérienne de football (FAF) sur son site.

La décision a été prise lors de la réunion de cette commission tenue jeudi à Alger, sous la présidence de Mohamed Raouraoua, président de la commission et 1er vice président de l'UAFA. Cette édition va regrouper huit sélections qui seront réparties en deux groupes de quatre. Les deux premiers de chaque groupe se qualifient pour les demi-finales. Le pays qui abritera cet événement sera désigné ultérieurement. La dernière édition, disputée en 2012 en Arabie Saoudite, avait été remportée par le Maroc, après sa victoire en finale face à la Libye (3-1). Par ailleurs, les prochaines éditions de la coupe arabe des catégories des moins de 20 ans (U-20) et moins de 17 ans (U-17), seront organisées en 2014. Enfin, la commission des compétitions de l'UAFA a fixé les dates des prochains matchs de l'actuelle édition de la Coupe arabe des clubs. Les demi-finales auront lieu les 12 et 13 mars (aller), et le 2 et 3 avril 2013 pour le retour. La finale aller est programmée le 24 avril 2013, alors que le retour aura lieu le 14 mai 2013.

COUPE DU MONDE FÉMININE U 17 La compétition n'aura pas lieu au Costa Rica (FIFA)



La Coupe du monde féminine des moins de 17 ans, initialement prévue au Costa Rica, a été relocalisée, en raison d'un certain nombre d'impondérables qui ont retardé la construction des stades, a annoncé jeudi la Fédération internationale de football (FIFA).

La décision a été prise par l'instance internationale en accord avec la Fédération costaricaine de football, précise la même source. La FIFA a tenu à exprimer sa «reconnaissance» à la Fédération costaricaine de football pour «ses efforts et son engagement».

La FIFA étudie désormais plusieurs scénarios possibles, afin de désigner au plus vite un nouveau pays hôte pour la compétition. Les recommandations seront présentées au Comité Exécutif de la FIFA, qui désignera un nouvel organisateur à l'occasion de sa réunion des 20/21 mars 2013 à Zurich.

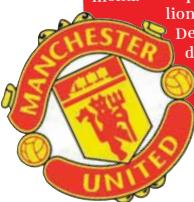
CR7

remplaçant pour le Clásico

Héros de la qualification du Real Madrid sur la pelouse du Camp Nou face au FC Barcelone mardi (1-3), Cristiano Ronaldo devrait être sur le banc samedi pour le nouveau choc entre les deux formations, comptant cette fois pour la Liga. As annonce, en effet, que José Mourinho devrait laisser la star portugaise au repos en prévision du 1/8 de finale retour de Ligue des Champions à Old Trafford, contre Manchester United (1-1 à l'aller), prévu la semaine prochaine.

Manchester prépare une offre pour Ronaldo

Selon plusieurs tabloïds anglais, Manchester United préparerait une offre pour racheter Ronaldo. Le montant évoqué avoisinerait 60 millions d'euros plus David De Gea et Nani dans le deal. Reste à savoir si Florentino Pérez sera prêt à lâcher la star.



Zidane

«Mon souhait, c'est d'entraîner»

Alors que David Beckham continue de foulé les pelouses à 37 ans, Zinedine Zidane a, lui, raccroché les crampons depuis plus de six ans. Présent dans l'organigramme du club madrilène, Zizou se souvient de l'époque où il a pris la décision d'arrêter, sans avoir aucun regret. «Des regrets ? Non, on ne m'a pas poussé vers la sortie, explique l'ancien joueur de la Juventus Turin sur Canal+. J'ai pris ma décision en mon âme et conscience. C'était peut-être un petit peu tôt mais c'était ma décision.»



Mourinho

une rue à son nom pour ses 50 ans

L'entraîneur du Real Madrid, José Mourinho, a fêté ses 50 ans, le 26 janvier dernier. Un quart de siècle vécu par le Special One que la ville portugaise de Setúbal où il est né a décidé d'honorer en dédiant au technicien mérengue une rue de la commune à son nom. L'annonce a été faite ce jeudi par la mairie de Setúbal après que la proposition eut été entérinée à l'unanimité par l'assemblée générale.



Les chiffres de février

En février, on a vu le Real Madrid marcher sur le Barça, Gareth Bale marquer un paquet de buts, Jérémie Aliadière aussi, le Bayern écraser tout le monde, David et Victoria Beckham débarquer au Parc des Princes. Bref, 28 jours, seulement, mais beaucoup de belles choses.

5 Est le nombre de penalty ratés par Lampard en Premier League depuis le début de sa carrière. Ce qui n'est pas beaucoup. Mais bon, le pénalty en finale de Ligue des Champions, il ne l'a pas raté, hein.

7 Est le nombre de buts inscrits par Carlo Tevez face à Chelsea depuis son arrivée en Angleterre. Le club londonien est la victime préférée de l'homme au cou brûlé, devant Bolton et Wigan (6). Il y a pire, comme victime.

11 Est le nombre de buts inscrits par Alessandro Del Piero depuis son arrivée à Sydney. Promis, on ne t'oublie pas, Alex.

0 Est le nombre de défaites de Saint-Étienne en 2013. Les Verts sont sur une série de sept victoires et quatre nuls (dont deux succès aux tirs au but), avec 22 buts marqués et 9 encaissés. La bonne recette pour courir vers l'Europe.

10 Est le nombre de buts inscrits par Cristiano Ronaldo lors des 10 derniers Clásicos, dont 8 inscrits au Camp Nou. C'est qu'il y prend un malin plaisir, le salaud.

0 Est le nombre de hors-jeu sifflé lors du derby milanais. Le signe que Pippo Inzaghi est bel et bien à la retraite.

1 Est le nombre de jour passé par John Carew à l'Inter Milan. L'attaquant y a fait un essai, mais a été lourdé après les visites médicales. Dommage, on avait hâte de le revoir en Serie A, 9 ans après son passage à la Roma.

22 Est le nombre de victoires obtenues par Manchester United lors des 27 premières journées de championnat. Depuis l'instauration de la Premier League, les Red Devils n'avaient jamais réalisé une telle performance. Seul Chelsea, en 2005-06, y était parvenu. Le record absolu est détenu par Tottenham : 23 victoires en 27 journées en 1960-61. Et tout ça, sans Gareth Bale.

119 Est le nombre de matches de Serie A qu'a attendu Stefan Radu pour marquer son premier but. Mais il ne s'est pas foutu de notre gueule. Pour son premier but, le Roumain a envoyé un missile aux 20 mètres dans la lucarne. Merci.

8 Est le nombre de buts encaissés par le Bayern Munich en championnat depuis le début de la saison, en 23 journées. Soit une moyenne totalement folle de 0,34 but encaissé par match. Champion en février.

COUPE D'ALGÉRIE DE FOOTBALL
(1/8^{ME} FINALE/SENIOR):

Résultats partiels

Résultats partiels des rencontres des 1/8 de finale de la Coupe d'Algérie de football (seniors), disputées vendredi:

MC Oran - ASO Chlef 2 - 0
Buts: MCO: Benyettou (14'), Zidane (70')

WA Tlemcen - AS Ain M'lila 1 - 1
(WAT vainqueur aux tab 3-2):
Buts: WAT : Samer (28')
ASAM: Aggoune (33')

MC Alger - USM Aïn-Beida 3 - 0
Buts: MCA: Yachir (6'), Bachiri (31'), Djallit (75' s.p.)

Samedi 2 mars 2013 (14h00) :
Alger (20-Août) : NA Hussein Dey - MO Béjaïa
Constantine : CS Constantine - USM Blida
Alger (Omar Hamadi) : JSM Chérifa - ES Sétif

Mardi 5 mars 2013 :
Ain M'lila : CRB Ain Fekroune - CR Belouizdad (14h00)
Alger (5 juillet) : USM Alger - USM El-Harrach (16h00).

TENNIS DE TABLE:
Coup d'envoi à Blida d'un tournoi national pour le classement des 12 meilleurs athlètes

Le premier tournoi national du tennis de table pour la saison 2012-2013 s'est ouvert, vendredi, à la salle olympique de Larbâa, (wilaya de Blida), pour le classement des douze(12) meilleurs athlètes dans les catégories garçons et filles. Cette compétition de deux jours est encadrée, selon M. Ahmed Atba, un des organisateurs, par huit (8) arbitres nationaux désignés par la Fédération nationale de tennis de table (FATT). Ce tournoi survient après celui organisé les 7 et 8 décembre 2012 dans la wilaya de Constantine qui a vu la participation de 32 athlètes, dont les douze meilleurs prennent part au tournoi de cette année, précisé M. Atba, ajoutant que ces derniers tenteront soit de défendre leurs statuts soit d'améliorer leur classement pour ceux occupant les dernières places. Le même responsable a indiqué, en outre, que chaque athlète disputera onze rencontres et le meilleur aura à engranger 120 points, alors que le dernier aura 40 points qui s'ajouteront aux points déjà obtenus lors du précédent tournoi. L'organisation de cette compétition permettra de découvrir de nouveaux talents pour renforcer les rangs de l'équipe nationale à l'occasion des prochains tournois internationaux, a souligné, de son côté, M. Hamid Lazizi, membre de l'instance fédérale.

FORMATION:

260 000 nouvelles places pédagogiques pour la rentrée 2012-2013

Un total de 260 000 nouvelles places pédagogiques de formation sont disponibles au titre de la 2^e session de la rentrée de la formation professionnelle (2012-2013), prévue demain, a indiqué le ministre de la Formation et de l'Enseignement professionnels, M. Mohamed Mebareki.

«Au total 260 000 nouvelles places pédagogiques sont offertes par le ministère, pour cette rentrée, tous modes de formation confondus, avec une évolution de 4% par rapport à la rentrée de février 2012», a précisé le ministre dans un entretien avec l'APS.

Parmi le nombre global de ces nouvelles places pédagogiques disponibles, 70 000 sont offertes pour la formation par apprentissage, 66 000 pour la formation résidentielle et 30 000 places pour la formation à distance, a fait savoir M. Mebareki. S'agissant des établissements relevant du secteur privé de la formation professionnelle, le ministre a indiqué que ces structures offrent 10 000 places pédagogiques pour cette rentrée.

«Le secteur privé apporte une contribution non négligeable aux côtés du secteur étatique dans la formation des jeunes», a-t-il estimé. A une question sur les nouveautés de cette rentrée, M. Mebareki a cité l'application d'une nouvelle nomenclature des spécialités, dont le nombre passe de 300 à 422.

«Cette nouvelle nomen-



M. Mohamed Mebareki,
Ministre de la Formation
et de l'Enseignement professionnels

cature a intégré les besoins en formation qui sont apparus ces dernières années mais aussi des spécialités nouvelles liées au développement de la technologie et d'autres tenant compte des spécificités locales», a-t-il expliqué. Le premier responsable du secteur a indiqué, en outre, que 13 spécialités nouvelles ont été programmées pour cette rentrée dans le cadre de la mise en œuvre progressive de la nomenclature des spécialités de 2012. Il s'agit notamment de soutien sur tôle et profilés, gratier, agent forestier et poseur de canalisation, a-t-il dit, ajoutant que «la nouvelle nomenclature a permis d'adapter les formations aux réalités locales. Par ailleurs, les structures du secteur de la formation professionnelle ont été renforcées par l'ouverture de 12 nouveaux établissements qui viennent s'ajouter à plus de 100 établissements répartis sur tout le territoire national dont plus de la moitié disposent d'installations». Le parc équipement

a aussi été renforcé par la livraison et l'installation de 62 sections d'équipements technico-pédagogiques.

Au chapitre ressources humaines, «729 formateurs recrutés au titre du budget de l'année 2011, ont achevé leur formation pédagogique et participeront à l'encadrement des sections». D'autre part, M. Mebareki a affirmé que le ministère a développé des dispositifs particuliers au profit des femmes rurales ou au foyer et aux personnes aux besoins spécifiques tels que les personnes handicapées, les jeunes en danger moral et les populations en milieu carcéral.

S'agissant du monde rural, des formations de proximité sont développées en sections détachées au sein de structures locales, dans le but de rapprocher le lieu de formation des populations notamment, les femmes, a-t-il dit.

Dans ce sens, le ministre a indiqué que 7 000 nouvelles places pédagogiques sont offertes pour

la formation en milieu rural pour cette rentrée, ajoutant qu'en 2011 plus de 17 500 personnes rurales, dont 10 000 femmes, ont bénéficié d'une formation en particulier dans les métiers de l'artisanat et dans les TIC. Dans le même contexte, il a relevé que son secteur prend en charge la formation professionnelle des jeunes mineurs des centres de rééducation relevant de son département ministériel, et ce, dans le cadre d'un partenariat à travers des sections détachées au sein des centres. D'autre part, le ministre a souligné que des «efforts considérables» ont été déployés en matière de formation professionnelle au profit des populations en milieu carcéral.

A ce titre, il a souligné que plus de 107 952 détenus, dont 5 136 filles, ont été formés depuis l'année 1999. «Le nombre de détenus formés atteint chaque année plus de 25 000 dans des sections détachées au sein des établissements pénitentiaires, dans le cadre d'une convention de partenariat», a-t-il dit.

M. Mebareki a encore souligné que «l'Etat continue à déployer tous les moyens pour assurer un système de formation performant, qui répond aux exigences du développement économique et social en matière de qualifications et de maîtrises diverses, et à la demande d'une population jeune pour acquérir compétences et métiers et trouver un emploi».

COUPE DE L'UAFA DES CLUBS (1/2 FINALE) USMA-ISMAÏLY :
«Nous devons réaliser un bon résultat à l'aller» (Khoualed)

Le défenseur de l'USM Alger (Ligue 1 algérienne de football), Nasreddine Khoualed, a estimé vendredi que son équipe est appelée à obtenir un résultat «sécurisant» face aux Egyptiens d'Al Ismaïly, lors du match aller des demi-finales de la Coupe de l'Union arabe de football (UAFA) des clubs, prévu le 12 ou 13 mars au stade Omar Hamadi à Alger.

«Nous allons jouer le match aller chez nous, donc, nous devons impérativement assurer un bon résultat à Alger face à Al Ismaïly qui reste une bonne équipe. L'idéal pour nous est de s'imposer sur un score sécurisant qui nous permettrait d'aborder la manche retour en toute sérénité», a affirmé à l'APS le défenseur polyvalent des Rouge et Noir.

Le tirage au sort des demi-

finales de la Coupe de l'UAFA des clubs, qui s'est déroulé hier après-midi au siège de la Fédération algérienne de football (FAF), a donné lieu également à une opposition entre Al Arabi (Koweït) et le Raja Casablanca (Maroc). Les matches retour sont programmés le 2 ou 3 avril prochain.

«Après notre qualification pour le dernier carré, je pense qu'on aura une bonne carte à jouer. Nous allons jouer crânement nos chances, et pourquoi pas nous adjuger le trophée», a ajouté Khoualed.

En cas de qualification de l'USM Alger, la finale retour aura lieu à Alger le 14 mai, tandis que la finale aller se jouera le 24 avril. «C'est déjà un avantage pour nous, à condition bien évidemment de passer l'écueil d'Al Ismaïly, chose qui ne sera pas facile». En quart de finale, l'USM



Alger avait dominé en aller et retour les Jordaniens d'Al Boqaâ (6-1, 3-2), tandis que les Egyptiens d'Al Ismaïly ont sorti les Algériens du CR Belouizdad aux tirs au but (4-1) après une égalité parfaite (aller 1-1, retour 1-1).

APS

